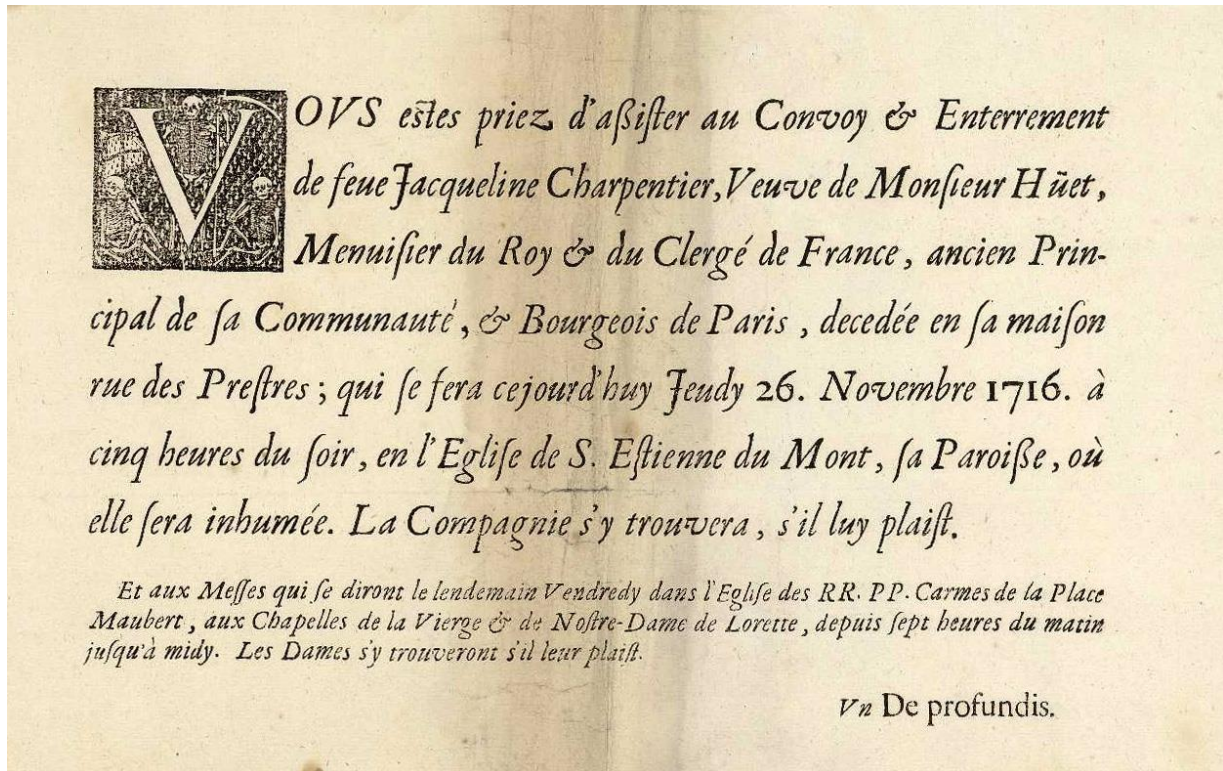


Famille HUET
(archives notariales & judiciaires)

La famille HUET est une famille de menuisiers établie à Paris dès le milieu du 17^{ème} siècle, dont on ignore encore l'origine provinciale.



Les actes transcrits dans ce fichier appartiennent à 2 catégories :

- des actes notariés consultés aux Archives nationales.
- des actes judiciaires provenant des registres numérisés de clôtures d'inventaires ou de tutelles, & indexés dans la *Base des familles parisiennes* : la plupart des transcriptions ont été annexées aux actes numérisés ; elles sont accompagnées ici de quelques notes destinées à éclairer les relations de parenté. ¹

¹ La plupart des familles & personnes mentionnées dans ces actes figurent dans la base GeneaNet du transcripateur : <http://gw4.geneanet.org/index.php3?b=potpaul>

Table des actes

Nicolas HUET & Jacqueline CHARPENTIER	1
Contrat de mariage entre Nicolas HUET & Jacqueline CHARPENTIER le 30 novembre 1670	1
Inventaire après décès de Marie HUET du 23 juillet 1694	2
Tuition HUET du 21 août 1699	3
Inventaire après décès de Nicolas HUET du 22 août 1699	4
Contrat de mariage entre Grégoire HUET & Marie Anne DENIS le 24 janvier 1706	5
Tuition HUET du 21 novembre 1716	6
Famille CHARPENTIER	7
Bénéfice d'inventaire MALLART du 12 décembre 1663	7
Inventaire après décès de Claude LEBERT, veuve CHARPENTIER, du 23 avril 1670	8
Avis CHARPENTIER du 16 janvier 1671	10
Clôture de l'inventaire après décès d'Élisabeth ROBERT du 8 novembre 1684	11
Contrat de mariage entre Jean CHARPENTIER & Barbe Élisabeth CHEBRON du 15 septembre 1685	12
Tuition & avis REIGNIER dit Mangin du 17 février 1689.....	13
Tuition & avis CHARPENTIER du 3 décembre 1694.....	14
Inventaire après décès de Jean CHARPENTIER du 4 décembre 1694	15
Clôture de l'inventaire après décès de Jean CHARPENTIER du 7 décembre 1694	16
Avis CHARPENTIER du 24 juillet 1696.....	17
Émancipation CHARPENTIER du 27 mai 1709	18
Avis CHARPENTIER du 20 juillet 1709.....	19
Tuition JOLLY de CHAVIGNY du 9 avril 1718.....	20
Émancipation JOLLY de CHAVIGNY du 7 décembre 1726.....	21
Émancipation JOLLY de CHAVIGNY du 19 juillet 1731	22
Parentèle HUET (1)	23
Contrat de mariage entre Jean FIJACQ & Catherine HUET le 3 novembre 1700	23
Contrat de mariage entre René MORLAY & Marie Magdeleine HUET le 2 juin 1701	24
Contrat de mariage entre Philippe FIGEAC & Geneviève HUGOT le 14 février 1734	25
Fulmination du 13 novembre 1738	26
Contrat de mariage entre François LEFEBVRE & Marie Catherine HUET le 16 novembre 1738	28
Edme HUET & Marie Charlotte QUESNEL	29
Mariage entre Edme HUET & Marie Charlotte QUESNEL le 11 janvier 1712 à St-Ouen-l'Aumône	29
Tuition HUET du 18 juin 1727	30
Clôture de l'inventaire après décès d'Edme HUET du 1 ^{er} juillet 1727	31
Bénéfice d'inventaire QUESNEL du 28 février 1746.....	32

Parentèle HUET (2)	33
Contrat de mariage entre Étienne Joseph MONCHABLON & Catherine HUET le 23 mai 1745	33
Contrat de mariage entre Augustin BOGILLOT & Marie Louise HUET le 29 août 1745	34
Tuition & avis BOGILLOT du 21 mars 1748	35
Inventaire après décès d'Augustin BOGILLOT du 23 mars 1748	36
Clôture de l'inventaire après décès d'Augustin BOGILLOT du 4 mars 1752	38
Inventaire après décès d'Edmée Jeanne HUET, femme LIEDOT, du 21 décembre 1780	39
Inventaire après décès de Catherine HUET, femme MONCHABLON, du 12 février 1785 ..	40
Renonciation des enfants MONCHABLON à la succession de Catherine HUET, leur mère, du 15 juin 1785	42
Contrat de mariage entre Germain MONCHABLON & Philippe DUNANT le 12 novembre 1785	43
Inventaire après décès d'Étienne Joseph MONCHABLON du 6 février 1790	44
Edme HUET & Marie Élisabeth SURUGUE	45
Contrat de mariage entre Edme HUET & Françoise Angélique DANDE le 11 juin 1744	45
Inventaire après décès de Françoise Angélique DANDE, femme HUET, du 23 mars 1768 ..	47
Contrat de mariage entre Edme HUET & Marie Élisabeth SURUGUE le 25 mai 1769	49
Avis HUET du 1 ^{er} février 1781	50
Inventaire après décès d'Edme HUET du 8 février et 13 mars 1781	51
Renonciation de Marie Élisabeth SURUGUE à la succession d'Edme HUET du 22 mars 1781	54
Clôture de l'inventaire après décès d'Edme HUET du 23 mars 1781	55
Contrat de mariage entre Edme Étienne HUET & Caroline Françoise GIRARD BURI le 13 pluviôse an 6	56
Contrat de mariage entre Adolphe François HUET & Louise Gabrielle DOMINÉ le 5 avril 1826	57
Parentèle HUET (3)	58
Contrat de mariage entre François GIRARD & Louise Antoinette VARNIER le 5 février 1779	58
Contrat de mariage entre Pierre Louis COLLIN & Françoise Geneviève VARNIER le 13 août 1781	60
Contrat de mariage entre Jean Baptiste DOMINÉ & Gabrielle Marie Jeanne WATRIPON le 30 janvier 1791	61
Inventaire après décès de Louise Antoinette VARNIER du 19 mars 1824	62
Inventaire après décès de François GIRARD de BURY du 5 avril 1849	64

Nicolas HUET & Jacqueline CHARPENTIER

Contrat de mariage entre Nicolas HUET & Jacqueline CHARPENTIER le 30 novembre 1670¹

Furent présents Nicolas HUET, maître menuisier à Paris, demeurant rue des Noyers, paroisse St Étienne du Mont, fils de défunt Pierre HUET, de même exercice, & de Marie LE CLERC, jadis sa femme, ses père & mère, pour luy & en son nom, d'une part,

& Jacqueline CHARPENTIER, fille de défunt Jacques CHARPENTIER, vivant marchand bourgeois de Paris, & de Claude LEBERT, jadis sa femme, ses père & mère, demeurant rue Montorgueil, paroisse St Eustache, aussi pour elle & en son nom, d'autre part,

lesquelles parties volontairement, en la présence & du consentement de leurs parents & amis pour ce assemblés, c'est à savoir de la part du dit HUET :

- *Antoine LE CLERC, marchand bourgeois de Paris, oncle maternel,*
- *Catherine LE CLERC, veuve de Pierre BANQUETEAU, vivant aussi marchand bourgeois de Paris,²*
- *Marie HUET, fille, sa sœur,*
- *Marie GUILLEMARD, veuve de Hiérosme TAVERNIER, vivant [aleutier], cousin,³*
- *Pierre GUILLEMARD, peintre, bourgeois de Paris,*
- *Antoine de ST YVES, menuisier ordinaire des bâtiments du Roy,*
- *Jean [DESP...], maître savetier, bourgeois de Paris, amis,*

& de la part de la dite Jacqueline CHARPENTIER :

- *Pierre CHARPENTIER, son frère, ayde à mouleur & marchand bourgeois de Paris,*
- *Edme REGNIER dit Mangin, maître poupetier⁴ à Paris, beau-frère à cause de Élisabeth CHARPENTIER, sa sœur,*
- *Me Jean CHARPENTIER, son cousin, conseiller du Roy & contrôleur général des rentes de l'hôtel de cette ville de Paris,*
- *Christophe LEBERT, maître chandelier à Paris, son cousin,*
- *André ESCHARD, menuisier à Tillier, oncle à cause de Geneviève CHARPENTIER, sa femme,⁵*
- *Pierre LEBERT, ayde de [fruiterie de la feue reyne mère] du Roy, oncle maternel,⁶ ont reconnu & confessé avoir fait entre elles [...] un traité de mariage [...]*

¹ Me Gilles ROUSSEL : MC/ET/LXXXI/97

² Peut-être Pierre BANQUETEAU, marchand papetier, & Marie LECLERC, mariés par contrat du 13 septembre 1620.

³ Quittance de Marie GUILLEMARD, veuve de Jérôme TAVERNIER, maître menuisier, du 9 août 1688.

⁴ Un *poupetier* est un marchand de poupées.

⁵ La famille CHARPENTIER est originaire de le Thillay près Goussainville dans le Val-d'Oise.

⁶ Transcription incertaine.

**Inventaire après décès de Marie HUET
du 23 juillet 1694 ¹**

L'an 1694 le 23^{ème} jour de juillet en relevée, à la requête de Nicolas HUET, maître menuisier à Paris, demeurant rue des Noyers, paroisse Saint Étienne du Mont, présomptif & habile à se dire & porter héritier pour moitié de défunte Marie HUET, sa sœur, au jour de son décès veuve de Nicolas BAUDRY, messenger des messageries de Bourgogne, Berry & autres lieux ;

& de Suzanne Françoise POIRIER, fille majeure, usant & jouissant de ses droits, demeurant rue [d'A...] à la Renommée, paroisse Saint André des Arts, fille de défunts François POIRIER, écuyer de cuisine, & de Jeanne HUET, ses père & mère, par représentation de sa dite mère, aussi habile à se dire & porter héritière pour l'autre moitié de la dite défunte Marie HUET, sa tante ;

pour la conservation des droits des dites parties [...] après le décès de la dite Marie HUET arrivé le 19 du même mois [...]

Ensuivent les papiers

Premièrement, la grosse en papier de l'inventaire fait après le décès de Nicolas BAUDRY par AUMONT & de SAINT JEAN, notaires au Châtelet de Paris, le 19 mars 1692 à la requête de Marie HUET, sa veuve, [...] ; inventorié..... 1

¹ Me André VALET : MC/ET/XI/337

Tuition HUET du 21 août 1699

L'an 1699 le 21 août, par devant nous Jean LE CAMUS sont comparus les parents et amis de Catherine, âgée de 23 ans, Grégoire, âgé de 22 ans, Marie Magdeleine, âgée de 12 ans, et Pierre HUET, âgé de 11 ans, le tout ou environ, enfants mineurs de défunt Nicolas HUET, maître menuisier à Paris, et de Jacqueline CHARPENTIER, à présent sa veuve, pour donner leur avis sur l'élection d'un tuteur et d'un subrogé tuteur aux dits mineurs, à l'effet de gouverner les personnes et biens, savoir :

- *Michel André LECLERC, marchand mercier, demeurant rue St Martin, paroisse St Josse, cousin paternel*
- *Louis LECLERC, aussi marchand mercier, demeurant rue de la Truanderie, paroisse Saint Eustache, cousin paternel,*
- *Guillaume DESCAROLLE dit Chevallier, demeurant rue Greneta, paroisse Saint Sauveur, cousin germain maternel,¹*
- *Pierre CHARPENTIER, aide aux jurés mouleurs de bois, demeurant rue Saint Denis, paroisse Saint Sauveur, oncle maternel,*
- *François TAVERNIER, peintre, demeurant rue des Carmes, cousin paternel,²*
- *Pierre Edme CHARPENTIER, commissionnaire de [vivres], cousin maternel,*
- *Sr Étienne DOYRIEUX, marchand drapier, bourgeois de Paris, demeurant rue Saint Honoré [à la Fleur de Lys], et Grégoire CONNIL, chirurgien du Roi juré à Paris, amis,*

tous par Me François de LA ROQUE, procureur en cette Cour, d'eux fondé de procuration annexée à ces présentes ; lequel de LA ROQUE au dit nom, après serment par eux fait, nous a dit pour ses constituants qu'ils sont d'avis que la dite veuve HUET soit élue pour tutrice des dits mineurs, ses enfants, et pour subrogé tuteur la personne de Me Edme HUET, leur frère aîné majeur, maître ès arts en l'Université de Paris.

Sur quoi nous disons que la dite veuve HUET est et demeurera tutrice des dits mineurs, ses enfants, et le dit Me Edme HUET, subrogé tuteur, lesquels comparaisant par devant nous pour accepter les dites charges, et faire le serment.

Et le 22 des présents mois et an sont comparus la dite veuve HUET et le dit Me Edme HUET, lesquels ont, chacun à leur égard, accepté les dites charges avec le serment accoutumé, et ont signé.

¹ A cause de Claude CHARPENTIER, sa femme.

² François TAVERNIER (1659-1725), peintre d'histoire, fils de François TAVERNIER, menuisier du roi, reçu à l'Académie le 5 avril 1704.

**Inventaire après décès de Nicolas HUET
du 22 août 1699 ¹**

L'an 1699 le 22^{ème} août de relevée, à la requête de Jacqueline CHARPENTIER, veuve de Nicolas HUET, maître menuisier à Paris, demeurant rue des Noyers, paroisse Saint Étienne du Mont, tant en son nom à cause de la communauté de biens qui a été entre elle & le dit défunt son mari, à laquelle elle [proteste] de renoncer ou icelle accepter ainsi qu'elle avisera ci après, que comme tutrice de Catherine, âgée de 23 ans, Grégoire, âgé de 22 ans, Marie Magdeleine, âgée de 12 ans, & de Pierre HUET, âgé de 11 ans, enfants mineurs du dit défunt Nicolas HUET & de la dite Jacqueline CHARPENTIER, à présent sa veuve,

& aussi à la requête de Me Edme HUET, maître ès arts en l'université de Paris, majeur de 25 ans passé, fils aîné du dit défunt, demeurant rue Saint Honoré, paroisse Saint Germain l'Auxerrois, en la maison du sieur DOYRIEUX, tant en son nom que comme subrogé tuteur des dits mineurs, ses frères & sœurs,

& leurs dites qualités de tutrice & de subrogé tuteur par avis des parents des dits mineurs homologué par sentence rendue au Châtelet de Paris le jour d'hier, expédiée par TAUXIER, greffier, & par luy acceptée ce jourd'huy par autre acte reçu par le dit TAUXIER, greffier ;

les dits Edme, Catherine, Grégoire, Marie Magdeleine & Pierre HUET, habiles à se dire & porter héritiers, chacun pour un cinquième, du dit défunt Nicolas HUET, leur père.

A la conservation des droits des dites parties & de qu'il appartiendra, par les conseillers du Roy, notaires de sa Majesté au Châtelet de Paris soussignés, a été fait inventaire & description de tout & chacun les biens meubles, meublant & autres ustensiles de ménage, marchandises de bois, titres & papiers & autres effets & enseignements trouvés en la maison & lieux que le dit défunt occupait en la dite rue des Noyers [...]

Ensuivent les papiers

Premièrement, l'expédition en parchemin du contrat de mariage d'entre le dit défunt Nicolas HUET & la dite Jacqueline CHARPENTIER, à présent sa veuve, passé par devant MOUFLE & ROUSSEL, notaires à Paris, le 30 novembre 1670 ; par lequel [...] ; inventorié..... 1

¹ Me André VALET : MC/ET/XI/356

**Contrat de mariage entre Grégoire HUET & Marie Anne DENIS
le 24 janvier 1706 ¹**

Furent présents Grégoire HUET, maître menuisier à Paris, y demeurant rue des Noyers, paroisse Saint Étienne du Mont, majeur usant & jouissant de ses biens & droits, fils de défunt Nicolas HUET, aussi maître menuisier à Paris, & de Jacqueline CHARPENTIER, jadis sa femme, à présent sa veuve, pour luy & en son nom d'une part,

& Charles DENIS, organiste de Saint Pierre des Arcis, & Marie SEURIÉ, sa femme, qu'il autorise à l'effet des présentes, demeurant rue de la Vieille Draperie, susdite paroisse de Saint Pierre des Arcis, stipulant pour Marie Anne DENIS, leur fille, âgée de 23 ans, demeurant avec ses père & mère, de son vouloir & consentement, pour elle & en son nom d'autre part ;

Lesquelles parties, en la présence des parents & amis qui ont signé avec elles la présente minute,

ont reconnu & confessé avoir fait & accordé entre elles le traité & conventions de mariage qui ensuivent : c'est à savoir [...]

<i>Grégoire HÜET</i>	<i>Charles DENIS</i>
<i>Marie Anne DENIS</i>	<i>Marie SEURIÉ</i>
<i>Jacqueline CHARPENTIER</i>	<i>J. FIGEAC</i>
<i>Edme HÜET</i>	<i>René MORLAY</i>
<i>Pierre HÜET</i>	<i>P. CHARPENTIER</i>
<i>CHEVALIER</i>	<i>TAVERNIER</i>
<i>J. BASSILLE</i>	<i>MICHEL</i>
<i>F. DENIS</i>	<i>Marie Geneviève DENIS</i>
<i>LE VACHER</i>	<i>Mariane SEURE</i>

¹ Me DUPUYS : MC/ET/XXXIV/330

Tuition HUET du 21 novembre 1716

L'an 1716 le 21 novembre, par devant nous Hierosme DARGOUGES sont comparus les parents & amis de Philippe, âgé de 5 ans & demi, & Geneviève Catherine HUET, âgée de 6 mois ou environ, seuls enfants mineurs de Grégoire HUET, maître menuisier, & de défunte Marie Anne DENIS, leurs père & mère, savoir :

- *Edme JUET, marchand mercier, oncle paternel,*
- *Pierre HUET, libraire, oncle paternel,*
- *René MORLAY, marchand fripier, oncle paternel à cause de Marie Madeleine HUET, sa femme,*
- *Jean FIGEAC, maître menuisier, oncle paternel à cause de Catherine HUET, sa femme,*
- *Jean Pierre FOLLET, bourgeois de Paris, oncle maternel, ¹*
- *Me Guillaume SVALETTE, bourgeois de Paris, ami,*
- *& Pierre CHERON, bourgeois de Paris,*

tous par Me Claude Étienne HARGENVILLIERS, procureur en cette Cour, fondé de leur procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait en la manière ordinaire, nous a dit & déclaré pour ses constituants qu'ils élisent le dit Grégoire HUET pour tuteur à ses dits enfants mineurs, & pour subrogé tuteur Joseph LE VACHER, marchand mercier, leur oncle maternel.

¹ Professeur de clavecin.

Famille CHARPENTIER

Bénéfice d'inventaire MALLART du 12 décembre 1663 ¹

Vu les lettres du Roy en forme de bénéfice d'inventaire données à Paris le 12^{ème} du présent mois, signées par le conseil LA HOGUE & scellées, obtenues & impétrées par Marguerite MALLART, femme autorise par justice au refus de Me Hiérosme AUBERT, procureur au Châtelet de Paris, son mari ; par lesquelles & pour les causes y contenues, sa Majesté luy aurait permis de se dire & porter héritière sous bénéfice d'inventaire de défunt Jean Baptiste MALLARD, vivant sieur de [Marmault], son frère, [...] ;

& à l'instant est intervenue Catherine MALLART, veuve de feu Me Jean AUBERT, vivant procureur au dit Châtelet, sœur du dit défunt sieur MALLART, qui a son égard a aussi requis l'entérinement des dites lettres, [...] ²

¹ Cet acte n'est pas directement lié à la généalogie HUET ; mais il permet de mieux comprendre l'avis CHARPENTIER du 24 juillet 1696, & donc d'établir un lien entre les familles HUET & DIONIS.

² Jean AUBERT & Catherine MALLART sont les parents de Denise, future épouse de François DIONIS l'aîné.

**Inventaire après décès de Claude LEBERT, veuve CHARPENTIER,
du 23 avril 1670 ¹**

L'an 1670 le 23^{ème} jour d'avril du matin, à la requête de Pierre CHARPENTIER, marchand de dentelle ² & ayde juré mouleur de bois à Paris, y demeurant rue Montorgueil, paroisse St Sauveur, Edme REGNIER dit Mangin, maître poupetier à Paris, y demeurant rue du Jour, paroisse St Eustache, à cause d'Élisabeth CHARPENTIER, sa femme, tant en leurs noms comme, les dits Pierre & Élisabeth CHARPENTIER habiles à se dire & porter héritiers, chacun pour un tiers, avec Jacqueline CHARPENTIER, leur sœur mineure, de défunte Claude LEBERT, au jour de son décès veuve de Jacques CHARPENTIER, vivant marchand de dentelle à Paris, leur père & mère, que comme, le dit Pierre CHARPENTIER tuteur & le dit Edme REGNIER subrogé tuteur de la dite Jacqueline CHARPENTIER, âgée de 16 ans ou environ, aussi habile à se dire & porter héritière de la dite défunte sa mère ; élus & nommés ès dites charges suivant l'avis des parents & amis de la dite mineure écrit au registre de SAGET, greffier, homologué par sentence du Châtelet de Paris du jour d'hier.

A la conservation des droits des parties [...] & autres choses délaissées après le décès de la dite défunte Claude LEBERT, trouvées & étant en une chambre au second étage d'une maison sise à Paris, rue Beaurepaire, appartenant au Sr THIERRY, maître chandelier à Paris, en laquelle la dite LEBERT est décédée le 16 du présent mois, [...]

¹ Me RUIN : MC/ET/XIII/78

² Orthographié *dantelle* dans l'acte.

Ensuivent les titres & papiers

Premièrement, le contrat de mariage d'entre les dits défunts Jacques CHARPENTIER & Claude LEBERT passé par devant SAULNIER [...], notaire royal établi au village de Tillay, présents témoins, le 2^{ème} mai 1638¹ ; par lequel appert Gilles CHARPENTIER, père du dit Jacques, avoir promis avancer son dit fils de la somme de 500 livres tant en habits que joyaux & argent, l'avoir déclaré franc & quitte de toutes dettes ; item Catherine OLIN, mère de la future épouse, avoir promis l'avance de pareille somme de 500 livres de mêmes espèces que dessus ; item le dit époux avoir doué la dite future épouse de la somme de 300 livres tournois une fois payée & sans retour [...] ;

avec lequel contrat s'est trouvé 6 pièces :

- *la première est une prisee faite par Charles MENUSSIER, tailleur d'habits demeurant à Thillay, de la trousse² baillée par la dite Catherine OLIN à la dite LEBERT, sa fille, en forme de mémoire & non signée ;*
- *la seconde est un exploit de commandement fait à la requête de Jean LE VASSEUR, marchand passementier ordinaire du Roy & de la Reyne à la dite Claude LEBERT, pour avoir paiement de la somme de 472 livres contenue en l'obligation du dit défunt CHARPENTIER & d'elle, passée par devant LEVESQUE & LE BOUCHER, notaire, le 19 septembre 1661 au profit du dit LE VASSEUR ; le dit exploit portant [...] examen de meubles, daté de l'an 1662 le 19^{ème} mai, signé enfin Pierre CHARPENTIER & TOURNEUR ;*
- *la troisième est la copie signée TOURNEUR du dit exploit ;*
- *la quatrième est un acte signé [LE GO...] en date du vendredi 23^{ème} juin 1662 [...] au greffe civil du Châtelet de Paris concernant la dite Claude LE BERT, veuve de défunt Jacques CHARPENTIER, ouvrier en dentelle, avoir déclaré qu'elle employait le dit exploit de saisie & exécution pour inventaire, comme contenant tous les biens délaissés par le dit défunt CHARPENTIER, à l'exception de ce qui est déclaré au dit acte, portant renonciation par la dite LEBERT à la communauté entre le dit défunt & elle ;*
- *la cinquième est une sentence du Châtelet de Paris contradictoirement rendue entre le dit LE VASSEUR & la dite veuve CHARPENTIER le 7^{ème} mai 1664, portant [...]* ;
- *& la sixième & dernière est la grosse en parchemin de la dite obligation des dits Jacques CHARPENTIER & Claude LEBERT au profit du dit LE VASSEUR de la somme de 472 livres passée par devant les dits LE BOUCHER & LEVESQUE, notaires, le 19^{ème} septembre 1661 ;*

les dites 6 pièces inventoriées l'une comme l'autre avec le dit contrat de mariage..... 1
 [...]

Item, la grosse en parchemin d'un contrat de constitution de 120 livres de rente constitué par Pierre CHARPENTIER, ayde aux jurés mouleurs de bois à Paris, & Magdeleine RIGOUIN, sa femme, au profit de la dite Claude LEBERT, veuve Jacques CHARPENTIER, moyennant 2 400 livres que les dits Pierre CHARPENTIER & sa femme ont confessé avoir reçu comptant de la dite veuve, sous la faculté de rachat déclaré au dit contrat passé par devant MOUFFLE & ROUSSEL, notaires, le 20^{ème} décembre 1669 ; inventorié 5

¹ Le Thillay près Goussainville dans le Val-d'Oise est le berceau des familles CHARPENTIER & LEBERT.

² Le trousseau de mariage.

Avis CHARPENTIER du 16 janvier 1671

L'an 1671 le vendredi 16 janvier, par devant nous Antoine [F...] est comparu Edme REGNIER dit Mangin, beau-frère à cause d'Élisabeth CHARPENTIER, sa femme, & curateur de Jacqueline CHARPENTIER, fille mineure de défunts Jacques CHARPENTIER & Claude LEBERT, sa femme, ses père & mère ; lequel nous a dit qu'attendu que la dite mineure est prête de contracter mariage avec Nicolas HUET, maître menuisier à Paris, il est nécessaire & à propos que Pierre CHARPENTIER, son frère, paie les sommes qu'il peut devoir à icelle mineure comme héritière de la dite défunte, sa mère, & pour pourvoir au dit mariage.

C'est pourquoy le dit REGNIER au dit nom a requis les parents & amis de la dite mineure de comparoir ce jourd'huy par devant nous pour donner leurs avis sur ce que dessus, lesquels sont comparus, à savoir :

- *Me Jean CHARPENTIER, conseiller du Roy & contrôleur général des rentes de l'hôtel de cette ville de Paris, cousin germain paternel,*¹
- *Pierre LEBERT, officier de la défunte Reyne mère,*
- *André ESCHARD, menuisier demeurant à Thillay,*²
- *Nicolas GAULTIER, maître layetier,*³
- *[E...] LE SUEUR, de la dite vacation, ami,*
- *& François PIGRON, marchand orfèvre à Paris, aussi ami,*

comparant les dits LEBERT & ESCHARD par Me JONCHERAY, procureur au Châtelet de Paris, fondé de leur procuration passée par devant [...], notaire royal au dit Thillay, [...]

¹ Jean CHARPENTIER (+1694) permet d'établir un lien entre les familles HUET & DIONIS :

- cousin germain paternel de Jacqueline CHARPENTIER, épouse de Nicolas HUET
- cousin germain par sa mère de Denise AUBERT, épouse de François DIONIS *l'ainé*
- cousin germain par sa seconde épouse de Pierre Nicolas DELESPINE, époux de Marie Anne DIONIS

C'est donc un cousin germain par alliance de François *l'ainé* & Marie Anne DIONIS.

² Le Thillay dans le Val-d'Oise.

³ Fabricant de layettes, tiroirs d'armoire ou petits coffres en bois destinés en particulier à ranger des papiers.

**Clôture de l'inventaire après décès d'Élisabeth ROBERT
du 8 novembre 1684¹**

Est comparu Jean CHARPENTIER, conseiller du Roy, contrôleur général des rentes de l'hôtel de ville de Paris, tant en son nom à cause de la communauté qui a été entre luy & défunte Dam^{lle} Élisabeth ROBERT, jadis sa femme², que comme exécuteur de son testament ; lequel a affirmé que l'inventaire fait à sa requête par Me DIONIS & son compagnon, notaires à Paris, le 11 octobre dernier & jours suivants, est véritable ; & a requis icelui être tenu pour clos.

¹ Registre de clôtures d'inventaires après décès fait au Châtelet de Paris de 1679 à 1689 : AN Y5309

² Jean CHARPENTIER & Élisabeth ROBERT étaient déjà mariés en juin 1673.

Contrat de mariage
entre Jean CHARPENTIER & Barbe Élisabeth CHEBRON
du 15 septembre 1685 ¹

Furent présents Me Jean CHARPENTIER, conseiller du Roy, contrôleur général des rentes de l'hôtel de cette ville de Paris, y demeurant rue de Moussy, paroisse St Jean en Grève, pour luy en son nom, d'une part ;

& damoiselle Marie de LESPINE, veuve de Jean CHEBRON, sieur de Bonnegarde, gentilhomme servant de la maison du Roy, demeurant à Paris rue de la Sourdière, paroisse St Roch, stipulant en cette partie pour damoiselle Barbe Élisabeth CHEBRON de BONNEGARDE, fille du dit défunt & d'elle, pour ce présente & de son consentement, pour elle en son nom, d'autre part ;

lesquelles parties, en la présence & assistance, savoir de la part du sieur CHARPENTIER :

- *damoiselle Denise AUBERT, épouse de Me François DIONIS, conseiller du Roy, notaire garde notes au Châtelet de Paris, cousine germaine,*
- *Pierre LEGRIS, marchand maître chapelier à Paris, & Marie ANTHEAUME, sa femme, à cause d'elle cousin & cousine, ²*

- *[...]*

- *Dam^{lle} Catherine DUFOUR, veuve de Me Claude ROBERT, vivant procureur au Châtelet, ³*

- *damoiselles Anne & Antoinette Élisabeth ROBERT, sœurs, ses filles,*

- *[...], tous amis & amies ;*

& du côté de la dite Dam^{lle} Barbe Élisabeth CHEBRON de BONNEGARDE :

- *la dite Dam^{lle}, sa mère,*
- *Me Gilles CHEBRON, conseiller du Roy élu en l'élection de Paris,*
- *Henry CHEBRON de BONNEGARDE, bourgeois de Paris,*
- *Joseph Simon de BONNEGARDE,*
- *Dam^{lle} Marie Anne CHEBRON de BONNEGARDE, fille, ses frères & sœur,*
- *Me Nicolas DELESPINE, conseiller du Roy, maître général des œuvres de maçonnerie des bâtiments de sa Majesté, ponts & chaussées de France, dame Élisabeth FLEURETTE, son épouse, oncle & tante maternels,*
- *Dam^{lle} Élisabeth DELESPINE, cousine, ⁴*
- *& Me Thomas GOBERT, ci devant conseiller du Roy, intendant général des bâtiments de sa Majesté, ami, ⁵*

volontairement reconnaissent & confessent avoir fait entre elles les traité de mariage, douaire, promesse & conventions qui ensuivent [...]

¹ Me LE NORMAND : MC/ET/CXVII/128

² Fille de Pierre ANTHEAUME & Marie AUBERT.

³ Sans doute parent d'Élisabeth ROBERT, la précédente épouse de Jean CHARPENTIER.

⁴ Fille des précédents.

⁵ En réalité, Thomas GOBERT est un oncle *breton* à cause de Marie DELESPINE, son épouse.

**Tuition & avis REIGNIER dit Mangin
du 17 février 1689**

L'an 1689 le 17^{ème} février, par devant nous Jean LE CAMUS sont comparus les parents & amis de Élisabeth REYNIER, fille de [feus] Edme REGNIER dit Mangin, papetier, & de Élisabeth CHARPENTIER, ses père & mère, pour donner leurs avis tant sur l'élection d'un tuteur & subrogé tuteur à la dite mineure à l'effet de régir & gouverner sa personne & biens, que pour savoir si la dite mineure acceptera ou renoncera à la succession du dit défunt, son père, à savoir : ¹

- *Guillaume REGNIER dit Mangin, marchand joaillier, oncle paternel,*
- *Pierre CHARPENTIER, ayde à mouleur de bois, oncle maternel,*
- *Nicolas HUET, maître menuisier à Paris, oncle maternel à cause de Jacqueline CHARPENTIER, sa femme,*
- *Me Jean CHARPENTIER, conseiller du Roy, contrôleur général des rentes de l'hôtel de ville de Paris, cousin issu de germain maternel,*
- *sieur Antoine LECLERC, marchand joaillier, Charles MOREL [...], amis,*

*tous par Me Jean Baptiste TESSIER, procureur en cette Cour, fondé de leur procura-
tion [...]*

¹ Élisabeth CHARPENTIER, qui n'est pas citée dans la suite de l'acte, semble elle aussi décédée.

**Tuition & avis CHARPENTIER
du 3 décembre 1694**

L'an 1694 le 3^{ème} décembre, par devant nous Jean LE CAMUS sont comparus les parents & amis de damoiselle Marie Élisabeth CHARPENTIER, âgée de 7 ans ou environ, fille de feu Me Jean CHARPENTIER, conseiller du Roy, contrôleur général des rentes de l'hôtel de ville de Paris, & de Dam^{lle} Barbe Élisabeth CHEBRON, sa veuve, ses père & mère, pour donner leur avis sur l'élection d'un tuteur & d'un subrogé tuteur à la dite mineure à l'effet de gouverner ses personne & biens, & sur la vente qu'il convient faire du dit office de contrôleur des rentes, savoir :

- *la dite D^{lle} veuve, mère,*
- *D^{lle} Marie DELESPINE, veuve de Jean CHEBRON de BONNEGARDE, gentilhomme servant de la maison du Roy, aïeule maternelle,*
- *Pierre CHARPENTIER, ayde aux jurés mouleurs de bois, [cousin germain du dit défunt],¹*
- *Pierre CHARPENTIER, son fils, commissaire des vivres,*
- *Nicolas HUET, maître menuisier à Paris, à cause de Jacqueline CHARPENTIER, sa femme, cousin paternel, [cousin germain du dit défunt],*
- *Me Gilles CHEBRON, conseiller du Roy élu en l'élection de Paris,*
- *Me Henry CHEBRON & Me Joseph Simon CHEBRON, conseillers du Roy, contrôleurs généraux des rentes de l'hôtel de ville, oncles maternels,*
- *Me Pierre BERNIER, procureur en parlement, oncle maternel à cause de D^{lle} Louise CHEBRON, sa femme,*
- *Me Nicolas DELESPINE, conseiller du Roy, maître général des œuvres de maçonnerie des bâtiments du Roy, ponts & chaussées de France, & Pierre DELESPINE, Sr de Septville, grands-oncles maternels,*

tous par Me Nicolas CLEMENT, procureur au Châtelet, fondé de leur procuration annexée à ces présentes ; lequel CLEMENT au dit nom, après serment fait au cas requis, nous a dit pour ses constituants qu'ils nomment la dite D^{lle} veuve CHARPENTIER pour tutrice de la dite mineure, sa fille, & pour subrogé tuteur le dit Sr CHARPENTIER, ayde aux mouleurs de bois ; & sont d'avis que le dit office de conseiller du Roy, contrôleur ancien des rentes, des aydes & gabelles, dont le dit feu Sr CHARPENTIER était pourvu & jouissait au jour de son décès, soit vendu par la dite Dam^{lle} veuve CHARPENTIER [...]

¹ Dans cette transcription, les précisions entre crochets sont extraites de la procuration annexée à cet acte.

**Inventaire après décès de Jean CHARPENTIER
du 4 décembre 1694 ¹**

L'an 1694 le samedi 4^{ème} jour de décembre 8 heures du matin, à la requête de damoiselle Barbe Élisabeth CHEBRON, veuve de Me Jean CHARPENTIER, conseiller du Roy, contrôleur général des rentes de l'hôtel de cette ville de Paris, demeurant rue Neuve des Petits Champs, paroisse St Roch, tant en son nom à cause de la communauté des biens qu'elle a eu avec le dit feu Sr son mari, qu'elle pourra accepter ou à icelle renoncer ainsi qu'elle avisera par conseil, que comme tutrice de Dam^{lle} Marie Élisabeth CHARPENTIER, âgée de 7 ans ou environ, fille unique du dit feu Sr CHARPENTIER & d'elle, habile à se dire & porter seule héritière d'icelui feu Sr son père ;

& en la présence du Sr Pierre CHARPENTIER, aide aux jurés mouleurs de bois, bourgeois de Paris, demeurant rue Montorgueil, paroisse St sauveur, au nom & comme subrogé tuteur de la dite Dam^{lle} mineure, sa cousine ;²

la dite Dam^{lle} veuve CHARPENTIER & le dit Sr CHARPENTIER élus aux dites charges de tutrice & subrogé tuteur ainsi qu'il paraît par sentence du Châtelet de Paris du jour d'hier étant au registre de TAUXIER le jeune, greffier de la Chambre civile, [...]

Titres & papiers

Premièrement, l'expédition en parchemin du contrat de mariage du dit sieur CHARPENTIER & de la dite Dam^{lle} Barbe Élisabeth CHEBRON passé par devant DIONIS & LE NORMAND, notaires, le 15^{ème} jour de septembre 1685 ; par lequel a été convenu [...] ; en faveur duquel Dam^{lle} Marie de LESPINE, veuve de Jean CHEBRON de BONNEGARDE, gentilhomme servant de la maison du Roy, mère de la dite Dam^{lle}, aurait promis luy donner la somme de 30 000 livres & une maison sise à Paris, rue Richelieu, pour tous les droits successifs [...] ;

La dite Dam^{lle} aurait été douée de 600 livres de rentes [...] inventoriées sur les dites 2 pièces l'une comme l'autre..... 1

Item, l'expédition de l'inventaire fait par LE ROY & le dit DIONIS, notaires à Paris, le 11^{ème} jour d'octobre 1684 à la requête du dit feu Sr CHARPENTIER, tant en son nom à cause de la communauté de biens d'entre luy & feu Dam^{lle} Élisabeth ROBERT, sa femme, que comme exécuteur de son testament reçu par les dits notaires le 30 mars 1683 ; [...] inventorié pour le tout..... 2

Item, l'expédition en papier d'une [...] passée par devant LEBEUF & RUIN, notaires à Paris, le 19^{ème} jour d'août 1661 par dame Marie ROYER, veuve de Me Louis GIRARD, [...] général à la Chambre des comptes, au profit de feu Laurence AUBERT, veuve Charles CHARPENTIER, de 300 livres pour le rachat de la rente y énoncée [...] 4

Item, l'expédition en parchemin d'un contrat passé par devant COUSINET & DESPRIEZ, notaires à Paris, le 14^{ème} jour de septembre 1668, contenant donation par Laurence AUBERT, veuve Charles CHARPENTIER, marchand demeurant à Tillay³, au profit du dit feu Sr CHARPENTIER, son fils unique, de tous ses biens meubles & immeubles qui luy appartenaient, à la charge d'une pension annuelle de 300 livres [...] 7

¹ Inventaire de Me Louis CLEMENT : ET/CXVI/109

² Plutôt sa nièce à la mode de Bretagne.

³ Le Thillay dans le Val-d'Oise.

**Clôture de l'inventaire après décès de Jean CHARPENTIER
du 7 décembre 1694 ¹**

Est comparue damoiselle Barbe Élisabeth CHEBRON, veuve de Me Jean CHARPENTIER, conseiller du Roy, contrôleur général des rentes de l'hôtel de ville de Paris, tant en son nom à cause de la communauté des biens qui a été entre eux que comme tutrice de damoiselle Élisabeth CHARPENTIER, leur fille mineure, habile à se dite & porter héritière du dit défunt son père ; laquelle a affirmé véritable l'inventaire fait à sa requête en présence du Sr Pierre CHARPENTIER, ayde aux mouleurs de bois, subrogé tuteur de la dite mineure, par RENARD & CLEMENT, notaires, les 4 & 6 des présents mois & an ; & icelui tenu pour clos.

¹ Registre de clôtures d'inventaires après décès fait au Châtelet de Paris de 1689 à 1703 : AN Y5310

Avis CHARPENTIER du 24 juillet 1696

L'an 1696 le 24 juillet, par devant nous Jean LE CAMUS est comparue Dam^{lle} Barbe Élisabeth CHEBRON de BONNEGARDE, veuve de défunt Me Jean CHARPENTIER, conseiller du Roy, contrôleur général des rentes de l'hôtel de ville de Paris, assistée de Me Jacques CHARTIER l'aîné, son procureur, qui nous a dit qu'il appartient à Dam^{lle} Marie Élisabeth CHARPENTIER, fille mineure du dit défunt & d'elle, la moitié par indivis de deux maisons sises à Paris, l'une rue du Temple & l'autre rue Jean Pain Molet, en qualité de seule héritière du dit feu sieur CHARPENTIER, son père, & dont l'autre moitié appartient à Me François DIONIS, conseiller du Roy, notaire au dit Châtelet, & damoiselle Denise AUBERT, sa femme, à cause d'elle ; auxquels Sr CHARPENTIER & Dam^{lle} DIONIS les dites maisons sont échues à chacun par moitié par le partage des biens de la succession de défunt Me Hiérôme AUBERT, leur oncle, procureur au Châtelet de Paris, fait entre eux & leurs cohéritiers par devant DESNOTZ & RUIN, notaires au Châtelet de Paris, le dernier décembre 1668 ; depuis lequel ils ont joui des dites maisons, chacun pour moitié, jusqu'après le décès du dit feu Sr CHARPENTIER arrivé le 2 novembre 1694 ; [...]

& à l'instant est comparu Me Nicolas CROIZETTE, procureur de :

- *Sr Pierre CHARPENTIER, aide aux mouleurs de bois,*
- *Nicolas HUET, menuisier ordinaire des bâtiments du Roy,¹*
- *Pierre LEGRIS, maître chapelier à Paris, cousins issus de germain de la dite mineure,*
- *Me Gilles CHEBRON, conseiller du Roy élu en l'élection de cette ville de Paris,*
- *Me Henry & Joseph Simon CHEBRON, conseillers du Roy, contrôleurs généraux des rentes de l'hôtel de cette ville de Paris, oncles maternels,*
- *Me Nicolas DELESPINE, conseiller du Roy, ci-devant général des bâtiments du Roy, ponts & chaussées de France, grand-oncle maternel d'icelle mineure,*

le dit CROIZETTE d'eux fondé de procuration annexée à ces présentes ; lequel CROIZETTE au dit nom, après serment par luy fait au cas requis, nous a dit pour ses constituants [...]

¹ A cause de Jacqueline CHARPENTIER, sa femme.

Émancipation CHARPENTIER du 27 mai 1709

L'an 1709 le 27 mai, vu par nous Jean LE CAMUS les lettres du Roy en forme de b n fice d' ge donn es   Paris le 25 des pr sents mois & an, sign es par le conseil CHABERT & scell es, imp tr es & obtenues par Marie  lisabeth CHARPENTIER,  g e de 21 ans & plus, fille de d funt Me Jean CHARPENTIER, conseiller du Roy, contr leur g n ral des rentes assign es sur les aydes & gabelles de France, & de D^{lle} Barbe  lisabeth CHEBRON, ses p re & m re ; l'ent rinement desquelles lettres la dite damoiselle imp trante nous a requis ;   l'effet de quoy, ensemble sur la nomination d'un curateur   ses causes & actions, elle a convoqu  & fait assembler   ce jour par devant nous ses parents & amis, lesquels sont   cette fin comparus, savoir :

- *la dite veuve CHARPENTIER, m re,*
- *Pierre CHARPENTIER, ayde aux mouleurs de bois, subrog  tuteur de la dite mineure,*
- *Pierre CHARPENTIER de ROCHENEUVE, commissaire ordinaire de l'artillerie de France,*¹
cousins germains paternels,
- *Jean CHARPENTIER, ci devant tr sorier des arm es du Roy en Italie,*
- *Me Gilles CHEBRON, conseiller du Roy  lu en l' lection de Paris,*
- *Me Henry CHEBRON de BONNEGARDE, son fr re, conseiller du Roy, tr sorier receveur & payeur des rentes assign es sur l'h tel de cette ville,*
- *[Joseph] Simon CHEBRON, conseiller du Roy, contr leur des dites rentes, [aussi fr re] des dits CHEBRON,*
- *& Philippe DELBOSC, aussi contr leur [des dites rentes],*²
tous oncles maternels,

tous par Me  tienne DUFOIS, procureur [en cette Cour], fond  de leur procuration annex e   ces pr sentes ; lequel, apr s [serment] par luy fait, nous a dit pour ses constituants [...]

¹ Pierre Edme CHARPENTIER, probablement fils du pr c dent.

² A cause de Marie Anne CHEBRON, sa femme.

Avis CHARPENTIER du 20 juillet 1709

L'an 1709 le 20 juillet, par devant nous Jean LE CAMUS sont comparus les parents & amis de damoiselle Marie Élisabeth CHARPENTIER, émancipée, fille unique & seule héritière de défunts Me Jean CHARPENTIER, conseiller du Roy, contrôleur général des rentes assignées sur les aydes & gabelles, & damoiselle Barbe Élisabeth CHEBRON, son épouse, ses père & mère, à savoir :

- *Pierre CHARPENTIER, ayde aux jurés mouleurs de bois, cousin paternel,*
- *Pierre Edme CHARPENTIER de ROCHENEUVE, commissaire ordinaire de l'artillerie de France, cousins paternels,*
- *Me Henry CHEBRON de BONNEGARDE, conseiller du Roy, receveur général & payeur des rentes de l'hôtel de cette ville,*
- *Me Joseph Simon CHEBRON de BONNEGARDE, conseiller du Roy, contrôleur général des rentes de l'hôtel de cette ville, oncles maternels,*
- *Me Philippe DESBOSC, conseiller du Roy, contrôleur des rentes de l'hôtel de cette ville, oncle à cause de damoiselle Marie Anne CHEBRON de BONNEGARDE, sa femme,*
- *Me Nicolas DELESPINE, ancien conseiller du Roy, maître général des bâtiments de sa Majesté, ponts & chaussées de France, grand-oncle maternel,*
- *& Nicolas DELEPINE, ancien capitaine au régiment de Foix, cousin germain maternel,*

tous par Me Étienne DUFOYS, procureur en cette Cour, fondé de leur procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait, nous a dit pour ses constituants sur ce qui leur a été représenté par la dite damoiselle CHARPENTIER, que [...] à la dite défunte dame, sa mère, [...]

**Tuition JOLLY de CHAVIGNY
du 9 avril 1718**

L'an 1718 le 9^{ème} jour d'avril, par devant Hierosme DARGOUGES, chevalier, seigneur de Fleury, sont comparus les parents & amis de Henry Marie JOLLY de CHAVIGNY, écuyer, âgé de 7 ans & demi, & de Dam^{lle} Anne Françoise JOLLY de CHAVIGNY, âgée de 4 ans & demi, enfants mineurs de Henry Philbert JOLLY, écuyer, sieur de Chavigny, & de défunte dame Marie Élisabeth CHARPENTIER, son épouse, leurs père & mère, savoir :

- *Henry CHEBRON de BONNEGARDE, grand-oncle maternel, conseiller du Roy, payeur des rentes,*
- *Me Joseph Simon CHEBRON, aussi grand-oncle maternel, conseiller du Roy, contrôleur des rentes,*
- *Me Philippe DELBOSC, conseiller du Roy, ancien contrôleur des rentes, grand-oncle maternel à cause de dame [Marie Anne] CHEBRON, son épouse,*
- *Me Pierre Gilles BERNIER, avocat en parlement, cousin maternel,¹*
- *Guillaume ROUSSEL de NANTEUIL, contrôleur de la maison de feu Madame la Dauphine, cousin maternel,*
- *[...], amis,*

tous par Me Pierre CORNIL le jeune, procureur en cette Cour, d'eux fondé de procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait au cas requis, nous a dit pour ses constituants qu'ils sont d'avis que le dit Sr Henry Philbert JOLLY de CHAVIGNY soit nommé pour tuteur aux dits 2 mineurs, ses enfants, & que le dit Sr Henry CHEBRON de BONNEGARDE, grand-oncle maternel des dits mineurs, leur soit nommé pour subrogé tuteur ; lequel à son égard sur la dite nomination se rapporte à justice.

¹ Fils de Pierre BERNIER é Louise CHEBRON.

**Émancipation JOLLY de CHAVIGNY
du 7 décembre 1726**

L'an 1726 le 7 décembre, vu par nous Hierosme DARGOUGES les lettres du Roy en forme de bénéfice d'âge données à Paris le 26 novembre dernier, signées par le conseil GERVAIS & scellées, impétrées & obtenues par Henry Marie JOLLY de CHAVIGNY, écuyer, âgé de 16 ans & plus, fils mineur de Henry Philbert JOLLY de CHAVIGNY, écuyer, & de défunte dame Marie Élisabeth CHARPENTIER, sa première femme ; de l'effet desquelles lettres désirant jouir, nous en a requis l'entérinement ; & pour y parvenir a convoqué aujourd'hui par devant nous ses parents & amis, lesquels sont comparus, savoir :

- *le dit Sr JOLLY de CHAVIGNY, père,*
- *Me Henry CHEBRON de BONNEGARDE, ancien payeur des rentes de l'hôtel de ville de Paris, grand-oncle maternel,*
- *Henry Louis CHEBRON de BONNEGARDE, cousin germain maternel,*
- *Me Michel JAMARD, avocat en parlement, cousin germain à cause de dame Marie Anne BERNIER, son épouse,*
- *Nicolas de L'EPINE, ci devant capitaine au régiment de Foix infanterie,*
- *Henry de L'EPINE, greffier des requêtes du Palais, cousins maternels,*
- *Me Charles Philippe de MEZERETS, avocat en parlement, cousin maternel à cause d'Élisabeth de L'EPINE, son épouse,*
- *Me Maurice Jean Baptiste de ROIFFÉ, avocat en parlement, ami,*

tous par Me Pierre REGNAULT, procureur en cette Cour, d'eux fondé de procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait au cas requis, nous a dit pour ses constituants qu'ils sont d'avis de l'entérinement des dites lettres de bénéfice d'âge susdatées, & qu'il luy soit nommé pour curateur à ses causes & actions la personne de Robert DUFOUR, bourgeois de Paris.

**Émancipation JOLLY de CHAVIGNY
du 19 juillet 1731**

L'an 1731 le 19 juillet, vu par nous Hierosme DARGOUGES les lettres du Roy en forme de bénéfice d'âge données à Paris le 11 du présent mois de juillet, signées par le conseil DUFRAN & scellées, impétrées & obtenues par D^{lle} Anne Françoise JOLLY de CHAVIGNY, âgée de 16 ans & quelques mois, fille mineure de Henry Philbert JOLLY de CHAVIGNY, écuyer, & de défunte dame Marie Élisabeth CHARPENTIER, sa femme ; de l'effet desquelles lettres la dite D^{lle} impétrante désirant jouir nous en a requis l'entérinement ; à l'effet de quoy a convoqué à ce jour par devant nous ses parents & amis, lesquels sont comparus, savoir :

- *le dit Sr de CHAVIGNY, père,*
- *Me Henry CHEBRON de BONNEGARDE, ancien payeur des rentes de l'hôtel de ville de Paris, grand-oncle maternel,*
- *Henry Louis CHEBRON de BONNEGARDE, cousin issu de germain maternel,*
- *Me Gilles CHARPENTIER, avocat en parlement, conseiller du Roy élu en l'élection de Paris, cousin issu de germain maternel à cause de D^{lle} Marie Thérèse CHEBRON, son épouse,¹*
- *Nicolas de L'EPINE, écuyer, ancien capitaine au régiment de Foix, Me Henry de L'EPINE, avocat en parlement, greffier des requêtes du Palais, cousins maternels,*
- *Charles Philippe de MEZERET, architecte du Roy, juré expert des bâtiments, cousin maternel à cause de D^{lle} Élisabeth de L'EPINE, sa femme,*
- *& Me Claude REGNAULT, avocat en parlement, conseiller du Roy, ancien subdélégué à l'intendance de Paris, ami,*

tous par Me Hilaire PIDOU, procureur en cette Cour, d'eux fondé de procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait au cas requis, nous a dit pour ses constituants qu'ils sont d'avis que les dites lettres de bénéfice d'âge susdatées soient entérinées selon leur forme & teneur [...]

¹ Fille de Gilles CHEBRON.

Parentèle HUET (1)

Contrat de mariage entre Jean FIJACQ & Catherine HUET le 3 novembre 1700¹

Furent présents Jean FIJACQ², menuisier à Paris, demeurant rue des Noyers, paroisse Saint Étienne du Mont, fils de défunts Jean FIJAC, marchand de la ville de Montpezat en Quercy³, & de Marguerite de LA FARGUE, ses père & mère, pour luy en son nom d'une part,

& Jacqueline CHARPENTIER, veuve de Nicolas HUET, maître charpentier à Paris, demeurant dite rue des Noyers, susdite paroisse Saint Étienne du Mont, stipulant pour Catherine HUET, sa fille & du dit défunt, demeurant avec elle, à ce présente de son consentement, pour elle en son nom d'autre part,

lesquelles parties, en la présence de :

- *Guillaume DESCARIOT dit Chevalier, marchand gantier, cousin,⁴*
- *& Guillaume QUELAS, bourgeois de Paris, ami du dit futur époux,*
- *Edme HUET, marchand à Paris, frère,*
- *Pierre HUET, étudiant en l'université de cette ville, frère,*
- *Marie Magdeleine HUET, fille, sœur,*
- *Pierre CHARPENTIER, ayde aux mouleurs de bois, oncle,*
- *sieur Jacques PARENT, officier du Roy, Louis MICHEL, buffetier⁵ du Palais, Pierre CHARPENTIER, bourgeois de Paris, cousins,*
- *Marie Élisabeth CHARPENTIER, cousine,⁶*
- *Jeanne Françoise POIRIER, Claude & Marie CHARPENTIER, filles, cousines,⁷*
- *& Nicolas DOYRIEU, ami de la future épouse,*

[...]

¹ Me André VALET : MC/ET/XI/363

² Signature FIGEAC.

³ Montpezat-de-Quercy dans le Tarn-et-Garonne.

⁴ A cause de Claude CHARPENTIER, sa femme.

⁵ Forme ancienne de buvetier ou cabaretier.

⁶ Fille de feu Jean CHARPENTIER, conseiller du Roy, contrôleur général des rentes de l'hôtel de ville de Paris, & de Barbe Élisabeth CHEBRON, dont on trouve aussi la signature en fin d'acte.

⁷ Signature Suzanne Françoise POIRIER.

**Contrat de mariage entre René MORLAY & Marie Magdeleine HUET
le 2 juin 1701 ¹**

Furent présents René MORLAY, marchand fripier à Paris, demeurant rue St Jacques, paroisse St Benoît, fils de défunt [David] MORLAY, aussi marchand fripier à Paris, & de Marie MARCHAND, sa veuve, assisté de sa dite mère, pour luy & en son nom, d'une part ;

& Jacqueline CHARPENTIER, veuve de Nicolas HUET, maître menuisier à Paris, demeurant rue des Noyers, paroisse Saint Étienne du Mont, stipulant pour Marie Magdeleine HUET, sa fille & du dit défunt, demeurant avec sa dite mère, acceptant de son consentement, pour elle & en son nom, d'autre part ;

lesquelles parties, en la présence de leurs parents & amis ci après nommés, savoir de la part du dit futur époux :

- *Gérard MORLAY, marchand fripier à Paris, frère, & Anne LIENNARD, sa femme,*
- *Nicolas PIERRE, marchand boucher, beau-frère à cause de Marie Michel MORLAY, sa femme,*

& de la part de la dite future épouse :

- *Edme HUET, maître ès arts en l'université de Paris, frère,*
- *Pierre HUET, frère,*
- *Pierre CHARPENTIER, ayde mouleur, oncle maternel,*
- *Barbe Élisabeth CHEBRON, veuve de Me Jean CHARPENTIER, conseiller du Roy, contrôleur des rentes, cousine,*
- *Marie Élisabeth CHARPENTIER, fille, cousine,*
- *Guillaume CHEVALLIER, marchand gantier, cousin à cause de Claude CHARPENTIER, sa femme,*
- *Louis MICHEL, buffetier de Mrs les maîtres des requêtes, cousin à cause de Marie Marguerite CHARPENTIER, sa femme,*
- *& Simone PREVOST, fille majeure, amie,*

ont volontairement reconnu & confessé avoir fait les traités & conventions de mariage qui ensuivent [...]

¹ Me André VALET : MC/ET/XI/365

**Contrat de mariage entre Philippe FIGEAC & Geneviève HUGOT
le 14 février 1734¹**

Furent présents Jean FIGEAC, maître menuisier à Paris, & Catherine HUET, sa femme, de luy autorisée, demeurant rue St Victor, paroisse St Nicolas du Chardonnet, stipulant pour Philippe FIGEAC, leur fils majeur, menuisier à Paris, demeurant avec eux, à ce présent & consentant, pour luy & en son nom, d'une part ;

& Geneviève HUGOT, majeure, demeurant rue St Victor, paroisse St Étienne du Mont, fille de défunts Guillaume HUGOT, marchand mégissier à Paris, & de Geneviève DUBUT, sa femme, pour elle & en son nom, d'autre part ;

Lesquelles parties, en la présence & du consentement de leurs parents & amis ci après nommés, savoir de la part du dit FIGEAC, futur époux :

- *Marie Madeleine HUET, veuve de René MORLAY, marchand fripier, tante maternelle,*
- *Guillaume DESCARIEL CHEVALIER, maître gantier parfumeur, cousin germain maternel à cause de Claude CHARPENTIER, sa femme,*
- *[...] Antoine DAVID, maître pâtissier traiteur, aussi cousin germain à cause de Marie Madeleine CHARPENTIER, sa femme,²*
- *René Gérard MORLAY, marchand fripier, cousin germain maternel,*

& de la part de la dite Geneviève HUGOT, future épouse :

- *Claude MABILE, bourgeois de Paris, beau-frère à cause de Marie Joseph HUGOT, sa femme,*
- *Louis Charles de VASLENCOURT, bourgeois de Paris, cousin paternel,*
- *Louis DORY, bourgeois de Paris, ami,*

ont volontairement fait & accordé entre elles les traité, clauses & conventions de mariage qui suivent : savoir [...]

¹ Me MICHELIN : MC/ET/XVII/681

² Claude & Marie Madeleine CHARPENTIER sont des tantes *bretannes* plutôt que des cousines germaines.

Fulmination du 13 novembre 1738 ¹

L'an 1738 le 13 novembre, par devant nous Nicolas Bonaventure THIERRY, chancelier de l'Église & Université, & vice gérant de l'officialité de Paris, sont comparus François LEFEBURE, veuf majeur, de la paroisse St Séverin de cette ville, & Marie Catherine HUET, fille mineure, procédant sous l'autorité & assistée de Grégoire HUET, son père, représenté par Philippe HUET, son frère, à ce présent ; lesquels nous ont dit que, pour être dispensés sur l'empêchement qui se trouve au mariage qu'ils désirent contracter ensemble provenant de ce qu'il y a entre eux affinité du premier au second degré, ils se sont pourvus en Cour de Rome où, le 1^{er} octobre dernier, ils ont obtenu de notre Saint Père le pape Clément XII un bref tendant à les dispenser sur cet empêchement ; que par ce bref, sa sainteté nous aurait commis à l'effet d'informer [de son concours], & ensuite leur accorder la dispense ;²

& attendu qu'ils désirent jouir de la grâce à eux accordée par le Saint Siège, & qu'ils [...] de nous prouver la vérité du contenu en leur supplique, ils nous ont humblement requis de vouloir accepter la commission à nous adressée par le dit bref & de procéder en conséquence, offrant d'administrer témoins ; à l'effet de quoy ils nous ont représenté le dit bref donné à Rome à Sainte Marie Majeure le 1^{er} octobre dernier, l'an 9 du pontificat de sa Sainteté, signé [...], numéroté 27572, expédié par les soins de M. René [LE...], expéditeur ordinaire de Cour de Rome, certifié véritable & contrôlé le 20 octobre dernier ; & ont signé

Lefebure marie catherine hüet Philippe hüet

Sur quoy nous avons donné acte aux impétrants de leur convocation [...]

Thierry

*

- *& à l'instant l'impétrant, enquis de ses nom, surnom, âge, qualité & demeure, a prêté serment de dire vérité ;
a dit s'appeler François LEFEBURE, âgé de 42 ans, maître de musique, demeurant rue Galande, paroisse St Séverin ;*
- *Enquis s'il a donné ordre de poursuivre en Cour de Rome l'obtention du bref qu'il vient de nous présenter, & s'il veut s'en servir :
a dit que oui*
- *Enquis quel empêchement les oblige à demander dispense :
a dit qu'il y a entre eux affinité du premier au second degré en ce que défunte Françoise DENIS, première femme de luy impétrant, était parente à la dite impétrante à pareil degré de consanguinité suivant la généalogie ci-dessous qu'il a affirmée véritable :*

DENIS

Françoise DENIS, femme à l'impétrant 1. Marie Anne DENIS, femme HUET

2. Marie Catherine HUET

- *Enquis quelles sont les obligations à faire ce mariage :
a dit qu'ils ont eu commerce ensemble, & que les fréquentations qui en ont résulté ont fait naître le soupçon de ce commerce, ce qui perdrait entièrement l'impétrant de*

¹ La *fulmination* est un terme de droit canon, qui désigne la publication d'un acte ecclésiastique (bref, bulle, sentence, etc.) avec certaines formalités.

² Sous l'Ancien Régime, une dispense dite *d'affinité* était nécessaire, lorsque le futur conjoint était apparenté au précédent conjoint : en l'occurrence, Marie Catherine HUET, future épouse, était la nièce de Françoise DENIS, précédente épouse.

réputation, causerait de grands scandales & l'empêcherait d'être pourvu par mariage si celui-ci ne se faisait.

- *Enquis s'ils n'ont point commis cette faute dans la vue de faciliter l'obtention de la dispense :*
a dit que non
- *Enquis s'il se repend de sa faute & promet d'accomplir la pénitence qui luy sera imposée, & de ne donner aide ou conseil à personne pour en commettre de semblable :*
a dit que oui
- *Enquis si l'impétrant n'a point été forcé à donner son consentement au dit mariage :*
a dit que non
- *Enquis s'il est vrai qu'ils soient pauvres & ne vivent que de leur travail & industrie :*
a dit que oui
- *Enquis s'il n'y a point entre eux quelqu'autre empêchement canonique ou civil :*
a dit que non
- *Enquis s'il fait profession de la religion catholique, apostolique & romaine :*
a dit que oui

Lefebure

Thierry

*

- *Avons pareillement enquis l'impétrante de ses nom, surnom, âge, qualité & demeure, après serment de dire la vérité :*
a dit s'appeler Marie Catherine HUET, âgée de 22 ans environ, demeurant rue du [...], paroisse de la Madeleine en la Cité.
- [...] ¹

marie catherine hüet

Thierry

*

[...]

¹ Les questions & réponses qui suivent sont identiques à celles de l'interrogatoire précédent.

**Contrat de mariage entre François LEFEBVRE & Marie Catherine HUET
le 16 novembre 1738 ¹**

Furent présents sieur François LEFEBURE, professeur de musique, demeurant à Paris rue Galande, paroisse St Séverin, veuf avec un enfant, d'une part ; ²

Sr Philippe HUET, menuisier demeurant à Paris, rue des Marmousets, paroisse Ste Marine, comme procureur de Sr Grégoire HUET, son père, fondé de sa procuration spéciale à l'effet des présentes passée devant BRELUT DELAGRANGE & REGNAULT, notaires à Paris, le 23 septembre dernier, l'original de laquelle dûment scellé représenté par le dit HUET fils & à sa réquisition demeuré ci-joint ; le dit Philippe HUET au dit nom stipulant pour Marie Catherine HUET, mineure, sa sœur, fille du dit Grégoire HUET & de défunte Marie Anne DENIS, sa première femme ; la dite HUET fille demeurant en cette dite ville rue du Haut Moulin, paroisse Ste Marie Magdeleine en la Cité, à ce présente & de son consentement, d'autre part ;

Lesquels, en la présence de :

- *Sr Claude Honoré de ROQUEMAURE, bourgeois de Paris, ami du futur époux,*
- *& D^{lle} Françoise LANGE, veuve du Sr Jean Pierre FOLLET, professeur de clavecin, tante de la future à cause de son mari, ³*

ont arrêté les traité & conventions de mariage qui suivent : c'est à savoir [...]

¹ Me Claude BERNARD : MC/ET/XXXIV/517

² Le mariage religieux nécessita une dispense du premier au second degré d'affinité : Marie Catherine HUET était la nièce de Françoise DENIS, première épouse de François LEFEBVRE.

³ Relation de parenté inconnue.

Edme HUET & Marie Charlotte QUESNEL

Mariage entre Edme HUET & Marie Charlotte QUESNEL le 11 janvier 1712 à St-Ouen-l'Aumône

L'an de grâce 1712 le 11^{ème} jour de janvier, après la publication de bans faite dans cette paroisse les 27^{ème} jour de décembre dernier, le 1^{er} & 3^{ème} jour du présent mois, & dans l'église de St Germain de l'Auxerrois de Paris les 20, 21 & 26 de décembre dernier, & après les fiançailles célébrées canoniquement, & après que nous avons pris leur consentement, ont été solennellement mariés en cette église de St Ouen l'Aumône & ont reçu de nous soussigné, curé du dit St Ouen, la bénédiction nuptiale Edme HUET, marchand bourgeois de Paris, fils de feu Nicolas HUET & de Jacqueline CHARPENTIER, d'une part, & Marie Charlotte QUESNEL, veuve de Pierre DAGORY, d'autre part ; en présence de :

- *messire Melon Bonaventure SEIGNEUR, écuyer, seigneur d'Haravilliers, président prévôt vicomtal en garde de Pontoise,*
- *Louis QUESNEL, maître du Grand Cerf, père de l'épouse, ¹*
- *Pierre MOREAU, marchand de la paroisse de St Maclou de Pontoise, ²*
- *Louis QUESNEL, frère de l'épouse,*
- *Jean Baptiste METAYER, marchand hôtelier, ³*
- *madame Jacqueline CHARPENTIER, mère de l'époux,*
- *Pierre HUET, frère de l'époux,*
- *Magdeleine GERVAIS, amie de l'époux,*
- *& Jean Baptiste SAUVAGE, aussi ami de l'époux & fils de la dite dame GERVAIS, lesquels ont signé.*

¹ L'auberge du Grand Cerf à Pontoise.

² Oncle maternel de l'épouse.

³ Cousin germain de l'épouse à cause de Marie Charlotte QUESNEL, sa femme.

Tuition HUET du 18 juin 1727

L'an 1727 le 18 juin, par devant nous Hierosme DARGOUGES, chevalier, sont comparus les parents & amis de Marie Louise, âgée de 14 ans, Edme Jeanne, âgée de 12 ans, Louise, âgée de 11 ans, Edme âgé de 10 ans, & Catherine HUET, âgée de 6 ans, tous frères & sœurs, enfants mineurs de défunt Edme HUET, marchand mercier, & de Marie Charlotte QUESNEL, sa femme, à présent sa veuve, savoir :

- *la dite veuve, mère,*
- *Pierre HUET, libraire à Paris, oncle paternel,*
- *Jean FIGEAC, maître menuisier à Paris, oncle paternel à cause de Catherine HUET, sa femme,*
- *René MORLAY, marchand fripier, oncle paternel à cause de Marie Madeleine HUET, sa femme,*
- *Michel QUESNEL, bourgeois de Paris,¹*
- *Jean Bernard LEBRUN, maître peignier tabletier, cousin maternel,²*
- *Léonard QUESNEL, bourgeois de Paris, cousin maternel,*
- *Anne Louis LACOCHE, marchand chapelier, ami,*
- *& Alexandre BUNETAT, bourgeois de Paris, aussi ami,*

tous par Me Charles BERNIER, procureur en cette Cour, d'eux fondé de procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait au cas requis, nous a dit pour ses constituants qu'ils sont d'avis & nomment pour tutrice aux dits mineurs la dite veuve HUET, leur mère, & pour subrogé tuteur la personne du dit Sr HUET, leur oncle, lequel à son égard se rapporte à justice sur la dite nomination.

¹ Peut-être le frère de Marie Charlotte.

² Relation de parenté inconnue.

**Clôture de l'inventaire après décès d'Edme HUET
du 1^{er} juillet 1727 ¹**

Est comparue D^{elle} Marie Charlotte QUENET, veuve de sieur Edme HUET, marchand mercier, demeurant rue Galande ², tant en son nom à cause de la communauté de biens qui a été entre elle et le dit défunt sieur son mari, qu'elle se réserve d'accepter ou y renoncer après avoir pris l'avis de son conseil, que comme mère et tutrice de Marie Louise, Edmée Jeanne, Louise, Edme et Catherine HUET, habiles à se dire et porter héritiers, chacun pour un cinquième, du dit défunt leur père, laquelle a affirmé véritable l'inventaire fait à sa requête par MASSON et DUTARTRE, notaires en cette Cour, daté au commencement du samedi 21 juin dernier, et en la présence de sieur Pierre HUET, libraire à Paris, demeurant dans l'enclos du Palais, subrogé tuteur des dits mineurs, ses neveux et nièces ; et est tenu pour clos.

¹ Registre de clôtures d'inventaires après décès fait au Châtelet de Paris de 1718 à 1727 : Y//5291

² Paroisse St Séverin.

**Bénéfice d'inventaire QUESNEL
du 28 février 1746**

L'an 1746 le 28 février, vu par nous Jérôme DARGOUGES les lettres du Roy en forme de bénéfice d'inventaire données à Paris le 19 du présent mois, signées par le conseil ANCENY DESTOUCHES & scellées, impétrées & obtenues par Charlotte QUESNEL, veuve de Jean Baptiste METTAYER, habile à succéder à Léonard QUESNEL, marchand bonnetier à Paris, son frère ; par lesquelles lettres & pour les cause y portées, sa Majesté aurait permis à la dite impétrante de se dire & porter héritière sous bénéfice d'inventaire du dit défunt son frère, à la charge de faire faire bon & fidèle inventaire, si n'a été, [...]

Parentèle HUET (2)

Contrat de mariage entre Étienne Joseph MONCHABLON & Catherine HUET le 23 mai 1745 ¹

Furent présents sieur Étienne Joseph MONCHABLON, maître de pension, veuf de D^{lle} Catherine Françoise MAILLOT de LA TAILLE, demeurant à Paris rue des Grands Degrés proche la place Maubert, paroisse St Étienne du Mont, pour luy & en son nom, d'une part ;

& D^{lle} Catherine HUET, émancipée d'âge suivant les lettres par elle obtenues en chancellerie le 16 juin 1742, collationnées, signées par le conseil LENOIR, scellées le même jour & insinuées le dit jour par THIERRY, entérinées par sentence du Châtelet du 19 du dit mois de juin portant homologation de l'avis des parents & amis de la dite D^{lle} HUET mineure, procédant sous l'autorité de Philippe FIGEAC, bourgeois de Paris, demeurant rue St Honoré, paroisse St Eustache, son cousin germain paternel & curateur aux causes, même son tuteur ad hoc pour toutes actions immobilières, de luy pour ce présent assistée ; la dite D^{lle} HUET, fille de défunt Sr Edme HUET, marchand bourgeois de Paris, & de Marie Charlotte QUESNEL, son épouse, ses père & mère ; demeurant la dite D^{lle} rue & montagne Ste Geneviève, paroisse St Étienne du Mont ; & encore le dit Sr FIGEAC ès dits noms stipulant pour la dite D^{lle} HUET, d'autre part ; ²

lesquelles parties, pour parvenir au mariage proposé entre les dit Sr MONCHABLON & D^{lle} Catherine HUET, & dont la célébration se fera en face d'Église quand l'une des parties en requerra l'autre, sont convenues d'en régler les conditions de la manière suivante, en la présence & du consentement de leurs parents & amis, savoir de la part du dit futur époux :

- *Me Pierre CHOMPRÉ, avocat en parlement, & dame Marie Madeleine MAILLOT de LA TAILLE, son épouse, oncle & tante,*
- *[...]*

& de la part de la dite future épouse :

- *D^{lle} Louise HUET, fille, sœur,*
- *Jacques Claude LIEDOT, marchand bourgeois de Paris, & dame Edmée Jeanne HUET, son épouse, beau-frère & sœur,*
- *D^{lle} Marie Louise HUET, fille, sœur,*
- *Mre Nicolas Antoine GRUEL, chapelain de [...] & [...], cousin germain,*
- *dame Marie HUET, veuve MORLAY, tante,*
- *Jacques MORLAY, cousin germain,*
- *Philippe HUET, maître menuisier, cousin germain, ³*
- *Jean LEBRUN, menuisier de la voirie, cousin issu de germain,*
- *Marie Pétronille PECH, épouse du Sr HUET menuisier, cousine à cause de luy,*
- *D^{lle} Marguerite Françoise LETELLIER, épouse du dit Sr LEBRUN, cousine issue de germain à cause de luy,*
- *Louis GRUEL, bourgeois de Paris, cousin germain, ⁴*
- *Léonard QUESNEL, marchand bonnetier, dame Jeanne Barbe GABELIN, son épouse,*
- *[...], tous amis ;*

¹ Me GALLET : MC/ET/LIV/826

² Philippe FIGEAC est le fils de Jean & Catherine HUET.

³ Fils de Grégoire HUET & Marie Anne DENIS.

⁴ Nicolas Antoine & Louis GRUEL sont les fils d'Antoine & Marie Jeanne QUESNEL, sœur de Marie Charlotte.

**Contrat de mariage entre Augustin BOGILLOT & Marie Louise HUET
le 29 août 1745 ¹**

Furent présents Sr Augustin BOGILLOT, imprimeur à Paris, demeurant rue de la Parcheminerie, paroisse St Séverin, veuf sans enfant de défunte Anne LECOMTE, pour luy et en son nom, d'une part,

Et damoiselle Marie Louise HUET, fille majeure, marchande lingère demeurant à Paris, rue et paroisse St Hilaire, fille de défunts Sr Edme HUET, marchand bourgeois de Paris, et de D^{lle} Marie Charlotte QUESNEL, son épouse, pour elle et en son nom, d'autre part,

Lesquelles parties, pour parvenir au mariage proposé entre elles et dont la célébration se fera en face d'Église quand l'une des parties en requerra l'autre, sont convenus d'en régler les conditions de la manière suivante en la présence et du consentement de :

- *sieur Jacques François TONNET, imprimeur, cousin issu de germains du dit futur,*
- *sieur Jacques Claude LIEDOT, marchand bourgeois de Paris, et D^{lle} Edmée Jeanne HUET, son épouse, beau-frère et sœur de la dite future épouse,*
- *sieur Étienne Joseph MONCHABLON, maître de pension, et D^{lle} Catherine HUET, son épouse, beau-frère et sœur de la dite future épouse,*
- *Me Jacob Marc Antoine BELICHON, avocat au Parlement, ami,*
- *Me Nicolas Charles Isaac LIEDOT, huissier ordinaire du Roy en sa cour de Parlement de grand chambre d'icelle,*
- *sieur Charles OSMONT, imprimeur libraire, et Antoine [PESCHELOCHE], bourgeois de Paris, amis,*

[...]

¹ Me GALLET : MC/ET/LIV/827

**Tuition & avis BOGILLOT
du 21 mars 1748**

L'an 1748 le 21 mars, par devant nous Jérôme DARGOUGES, chevalier, sont comparus les parents & amis d'Augustin Joseph BOGILLOT, âgé de 1 an 5 mois, & de Anne Edmée BOGILLOT, âgée de 3 mois passés, enfants de défunt Augustin BOGILLOT, directeur d'imprimerie, & Marie Louise HUET, sa femme, à présent sa veuve, savoir :

- *la dite veuve BOGILLOT,*
- *Jacques LIEDOT, marchand bourgeois de Paris, oncle maternel à cause d'Edmée Jeanne HUET, sa femme,*
- *Étienne Joseph MONCHABLON, maître ès arts, oncle maternel à cause de Catherine HUET, sa femme,*
- *Me Nicolas Charles Isaac LIEDOT, procureur au parlement, ami,*
- *Jacques François TONNET, imprimeur en lettres, cousin paternel,*
- *Me Jacques Jean BRUHIER, docteur en médecine, Me Jean VIAL, procureur en la Cour, & Gabriel VALAYRE, imprimeur & libraire, amis,*

tous par Me Nicolas BIDAULT, procureur en cette Cour, fondé de leur procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait au cas requis, nous a dit pour ses constituants qu'ils sont d'avis que la dite veuve BOGILLOT soit élue tutrice des dits mineurs à l'effet de régir & gouverner leurs personnes & biens, & le dit TONNET pour subrogé tuteur, ensemble pour tuteur ad hoc aux dits enfants mineurs [...]

**Inventaire après décès d'Augustin BOGILLOT
du 23 mars 1748 ¹**

L'an 1748, le samedi 23 mars, 2 heures de relevée, à la requête de D^{lle} Marie Louise HUET, veuve de Sr Augustin BOGILLOT, directeur d'imprimerie, demeurant à Paris, rue de la Parcheminerie, paroisse Saint Séverin, tant en son nom à cause de la communauté de biens qui a été entre elle et le sieur son mari, qu'elle se réserve d'accepter ou y renoncer dans la suite ainsy qu'elle avisera par conseil, que comme tutrice d'Augustin Joseph BOGILLOT, âgé d'un an 5 mois, et d'Anne Edmée BOGILLOT, âgée de 3 mois passés, enfants mineurs d'elle et du dit feu sieur son mari,

Et en la présence de S. Jacques François TONNET, imprimeur en lettres, demeurant rue des Anglois, paroisse Saint Étienne du Mont, au nom et comme subrogé tuteur des dits mineurs, même leur tuteur à l'effet de liquider les droits de sa dite veuve, nommé en la dite qualité ainsy que la dite veuve BOGILLOT en celle de tutrice de l'avis des parents et amis des dits mineurs par sentence du Châtelet de cette ville du 21 du présent mois, et les dites charges par chacun d'eux acceptées par acte [...]

Les dits Augustin Joseph et Anne Edmée BOGILLOT, frère et sœur, habiles à se dire et porter héritiers, chacun pour moitié, du sieur Augustin BOGILLOT, leur père, [...]

[...] une maison dont le dit S. BOGILLOT était principal locataire, et qui appartient à Mr le marquis de Grigny, située susdite rue de la Parcheminerie, où la dite veuve BOGILLOT est actuellement demeurant, en laquelle le dit défunt Sr BOGILLOT est décédé le 18 du présent mois [...]

¹ Me ANDRIEU : MC/ET/IV/553

Ensuivent les papiers

Premièrement l'expédition du contrat de mariage d'entre le dit défunt S. BOGILLOT et la dite D^{lle} à présent sa veuve passé par devant GALLET, qui en a gardé minute, et son confrère, notaires à Paris, le 29 août 1745, par lequel il a été stipulé communauté de biens entre les dits lors futurs époux.

Les dits lors futurs époux se sont pris aux biens et droits à eux lors appartenant ; ceux du dit défunt [...] en la somme de 3 800 livres tant en deniers comptants qu'en meubles, linges et hardes à son usage, et sommes mobilières à luy dues ;

Et ceux de la dite D^{lle} lors future épouse, en la somme de 3 000 livres tant en deniers comptants qu'habits, linges et hardes et billets à recouvrer, et en la maîtrise de lingère évaluée par le dit contrat à 500 livres [...] ; la dite expédition inventoriée 1

Item deux pièces, dont la première est extrait du partage des biens de la succession de la D^{lle} veuve HUET, mère de la dite D^{lle} veuve BOGILLOT, passé par devant DUTARTRE et son confrère, notaires à Paris, le 4 août 1742 entre elle et ses cohéritiers en la dite succession [...] ; les dites 2 pièces inventoriées 2

Item 3 pièces, dont la première est l'expédition de l'inventaire fait après le décès de D^{lle} Anne LECOMTE, première femme du dit défunt, passé devant LAIDEGUIVE et son confrère le 11 décembre 1744 [...] ; les dites 3 pièces inventoriées 3

Item deux pièces qui sont brevet d'apprentissage de la dite D^{lle} veuve BOGILLOT avec la D^{lle} [BLOUEN], lingère, du 6 novembre 1730 passé devant SAINFRAY, notaire ; la seconde est la lettre de maîtrise en date du 7 novembre 1737 de la dite D^{lle} veuve BOGILLOT à la maîtrise de lingère ; les dites deux pièces inventoriées 6

**Clôture de l'inventaire après décès d'Augustin BOGILLOT
du 4 mars 1752**

Est comparue Marie Louise HUET, veuve d'Augustin BOGILLOT, directeur d'imprimerie, demeurant à Paris, rue de la Parcheminerie, paroisse St Séverin, en son nom à cause de la communauté de biens qui a été entre le dit défunt son [mari] & elle comparante, qu'elle se réserve d'accepter ou d'y renoncer ainsi qu'elle avisera ci après par conseil, & comme tutrice d'Augustin Joseph & Anne Edmée BOGILLOT, enfants mineurs de la dite comparante & du dit défunt ; laquelle a affirmé véritable l'inventaire daté au commencement du 23 mars 1748, fait à Paris à sa requête par LOYSON & ANDRIEU, notaires en cette Cour, & en la présence de Jacques François TONNET, subrogé tuteur des dits mineurs ; duquel inventaire la dite veuve nous a requis la clôture ; & tenu pour clos [...]

**Inventaire après décès d'Edmée Jeanne HUET, femme LIEDOT,
du 21 décembre 1780 ¹**

L'an 1780 le jeudi 21^{ème} jour de décembre 8 heures du matin, à la requête de Sr Jacques Claude LIEDOT, marchand mercier à Paris, y demeurant cloître des Bernardins, paroisse St Nicolas du Chardonnet, en son nom à cause de la communauté de biens qui a été entre luy & dame Edmée Jeanne HUET, décédée son épouse ;

Plus à la requête de :

- 1° dame Edmée Catherine Nicole LIEDOT, épouse séparée quant aux biens de Sr Pierre CHAMPION, doyen des huissiers de la Cour des aydes, de luy pour ce présent autorisée, demeurant ensemble rue Pierre Sarazin, paroisse St Benoît,*
- 2° Sr Nicolas Charles LANGLIER, maître ès arts en l'université de Paris, & dame Marie Simone LIEDOT, son épouse, qu'il autorise à l'effet des présentes, demeurant rue & collège [...], paroisse St Étienne du Mont,*
- 3° Sr Thomas CHARITÉ, avocat en parlement, & dame Opportune Mélanie LIEDOT, marchande mercière, son épouse qu'il autorise, demeurant rue des Noyers, paroisse St Étienne du Mont,*
- 4° & D^{lle} Françoise Madeleine LIEDOT, fille majeure, demeurant susdite rue des Noyers, paroisse St Séverin,*

les dites dames CHAMPION, LANGLIER & CHARITÉ, & la dite D^{lle} LIEDOT, sœurs germaines, enfants du dit Sr LIEDOT & de la dite défunte dame son épouse, habiles à se dire & porter héritières, chacune pour un quart, de la dite dame, leur mère.

A la conservation des droits [...] dans un appartement au rez-de-chaussée dépendant d'une maison appartenant aux Bernardins & ayant vue sur le cloître, dont le dit Sr LIEDOT est principal locataire, & dans lequel la dite dame LIEDOT est décédée le 15 décembre présent mois [...]

Suivent les papiers

Item une pièce qui est l'expédition en parchemin du contrat de mariage du dit LIEDOT & de la dite défunte son épouse, passé devant Me DUTARTRE qui en a gardé la minute & son confrère, notaire à Paris, le 5 novembre 1742 ; par lequel il a été stipulé communauté de biens suivant la coutume de Paris avec dérogation à toutes autres coutumes contraires ; [...]
inventorié..... 1

¹ Me ARNAUD : MC/ET/LI/1149

**Inventaire après décès de Catherine HUET, femme MONCHABLON,
du 12 février 1785 ¹**

L'an 1785, le samedi 12^{ème} mois de février, 3 heures de relevée.

A la requête de M. Étienne Joseph MONCHABLON, maître ès arts & ancien maître de pension, demeurant à Paris rue de l'Arbalète, paroisse St Médard, en son nom à cause de la communauté de biens qui a été entre lui & dame Catherine HUET, son épouse, établie par leur contrat de mariage passé devant Me GALLET, qui en a gardé minute, & son confrère, notaires à Paris, le 23 mai 1745, dont une expédition sera ci après inventoriée ;

- *à celle d'Augustin Joseph François MONCHABLON, marchand fabricant de papier à Paris, place de l'Estrapade, paroisse St Benoît ;*
- *à celle de Claude Edme MONCHABLON, élève en pharmacie demeurant à Paris, rue de la Barillerie, paroisse St Barthélemy ;*
- *à celle de Hilaire Jérôme MONCHABLON, maître ès arts de l'université de Paris & professeur d'humanité au collège de Châlons sur Marne, y demeurant, représenté par le sieur Germain MONCHABLON, son frère, ci après nommé, qualifié & domicilié, au nom & comme fondé de sa procuration spéciale à l'effet des présentes [...] ;*
- *à celle de Germain MONCHABLON, joaillier à Paris, y demeurant rue du Hurepoix, paroisse St André des Arts ;*
- *à celle d'Anne Catherine MONCHABLON, demoiselle majeure demeurant à Paris, rue Notre Dame de Recouvrance, paroisse Notre Dame de Bonne Nouvelle ;*
- *à celle d'Angélique Christine MONCHABLON, aussi demoiselle majeure, demeurant à Paris susdite place de l'Estrapade, paroisse St Benoît ;*

Les dits Srs Augustin Joseph François, Claude Edme, Hilaire Jérôme & Germain MONCHABLON, & D^{les} Anne Catherine & Angélique Christine MONCHABLON, frères & sœurs germains, habiles à se dire & porter héritiers, chacun pour un sixième, de la dite dame Catherine HUET, leur mère.

A la conservation des droits & intérêts des dites parties [...]

Est observé que la dite feuë dame MONCHABLON est décédée en cette ville chez le dit Sr Augustin Joseph François MONCHABLON, son fils aîné, place de l'Estrapade, le 14 janvier dernier.

[...]

¹ Me ÉTIENNE : MC/ET/XLIX/867

Suivent les papiers

Premièrement, l'expédition en parchemin du contrat de mariage ci devant daté [...]

Lesquelles pièces cotées & paraphées ont été inventoriées l'une comme l'autre..... 1

Item deux pièces qui sont la première, l'extrait délivré par Me de LA COUR & son confrère, notaires à Pontoise, le 20 novembre 1773 d'un acte contenant [légation] & partage des biens mobiliers & immobiliers dépendant des successions en communauté de biens d'entre Michel QUESNEL, ancien marchand bourgeois de St Ouen, & Marie Geneviève MONTHIERS, décédée, son épouse, & subdivision entre les héritiers dessus nommés, passé par le dit Me de LA COUR, qui en a gardé la minute, & son confrère, notaires au dit Pontoise, le 3 novembre 1773, contrôlé au dit Pontoise le 8 du dit mois ;

entre Me François LE SAGE, procureur au bailliage de Pontoise, au nom & comme fondé de la procuration spéciale à l'effet du dit partage du dit Sr MONCHABLON père & de la dite Catherine HUET, son épouse, héritière pour un treizième du dit Sr Michel QUESNEL, son oncle ;

& les autres héritiers de ce dernier [...]

Lesquelles pièces cotées & paraphées ont été inventoriées l'une comme l'autre..... 2

Item 7 pièces. La première est l'expédition du contrat de mariage d'entre le dit Sr MONCHABLON père & la dite Catherine Françoise MAILLOT, sa première femme, passé devant Me BELLANGER, qui en a gardé la minute, & son confrère, notaires à Paris, le 11 septembre 1741.

La deuxième est l'expédition de l'inventaire fait après le décès de la dite Catherine Françoise MAILLOT par le dit Me BELLANGER, qui en a gardé la minute, & son confrère, notaires à Paris le 24 février 1744 & jours suivants, clos en justice le 29 du même mois ; à la requête du dit Sr MONCHABLON père, tant en son nom à cause de la communauté de biens qui avait été entre lui & la dite feu dame son épouse, que comme tuteur de Marie Catherine MONCHABLON, âgée alors de 18 mois, fille mineure de lui & de sa dite femme, & habile à se dire & porter seule & unique héritière de la dite feu dame Catherine Françoise MAILLOT, sa mère [...]

Lesquelles pièces cotées & paraphées ont été inventoriées l'une comme l'autre..... 3

**Renonciation des enfants MONCHABLON
à la succession de Catherine HUET, leur mère,
du 15 juin 1785**

Supplie humblement Augustin Joseph François MONCHABLON, marchand fabricant de papiers à Paris, y demeurant place de l'Estrapade, paroisse St Benoît, qu'il vous plaise, attendu la renonciation du suppliant & celle de Claude Edme MONCHABLON, Germain MONCHABLON, Hilaire Jérôme MONCHABLON, Anne Catherine MONCHABLON, fille majeure, & Angélique Christine MONCHABLON, tous habiles à se porter seuls & uniques héritiers, chacun pour un sixième, de dame Catherine HUET, leur mère, décédée épouse de Me Étienne Joseph MONCHABLON, maître de pension, leur père, faite par acte passé devant Me Étienne & son confrère, notaires à Paris, le 26 avril dernier, dûment signé, scellé & insinué à Paris par Caqué le 14 du présent mois, à la communauté de biens qui a été entre les dits sieur & dame MONCHABLON, père & mère, pendant la durée de leur mariage, & à la succession de la dite dame, leur mère, comme leur étant plus onéreux que profitable ; lui permette de faire créer un curateur à la dite succession vacante à l'effet d'exercer contre lui les droits & actions [...]

**Contrat de mariage entre Germain MONCHABLON & Philippe DUNANT
le 12 novembre 1785 ¹**

Par devant les conseillers du Roy, notaires au Châtelet de Paris soussignés, furent présents Sr Germain MONCHABLON, compagnon joaillier à Paris, y demeurant quai des Orfèvres, paroisse St Barthélemy, majeur, fils de Sr Étienne Joseph MONCHABLON, maître ès arts & de pension en l'université de Paris, & de défunte Catherine HUET, son épouse, stipulant & contractant pour lui & en son nom, d'une part ;

& Philippe DUNANT, couturière à Paris, y demeurant rue des Poulies, paroisse St Germain l'Auxerrois, majeure, fille de Claude DUNANT, maître cordonnier à Chaumont en Bassigny ², & de Marie RICHARD, son épouse, stipulant & contractant pour elle & en son nom, d'autre part ;

Lesquels, pour raison de mariage proposé entre eux & dont la célébration sera faite en face d'Église incessamment, ont arrêté le traité, clauses & conventions civiles du dit mariage, en présence de Sr Pierre GENEST de LA GUÉRINIÈRE, marchand orfèvre à Paris, ami des futurs époux, de la manière qui suit : ³

[...]

¹ Me GIBERT : MC/ET/XXXIX/601

² Dans le département de la Haute-Marne.

³ Le contrat ne mentionne aucun autre témoin.

**Inventaire après décès d'Étienne Joseph MONCHABLON
du 6 février 1790¹**

L'an 1790 le 6^{ème} jour du mois de février 8 heures du matin, à la requête de :

- *Me Étienne HENAULT de TOURNEVILLE, avocat au parlement, demeurant à Paris rue Quincampoix, paroisse St Nicolas des Champs, au nom & comme exécuteur du testament & ordonnance de dernière volonté de défunt Me Étienne Joseph MONCHABLON, maître ès arts & de pension en l'université de Paris, par lui fait olographe en date à Paris du 20 décembre 1787, déposé pour minute à Me ARNAUD & son confrère, notaires à Paris, par acte du 30 janvier dernier, & dont une expédition en parchemin délivrée par le dit Me ARNAUD [...]*
- *Sr Augustin Joseph François MONCHABLON, négociant à Paris, y demeurant place de l'Estrapade, paroisse St Benoît,*
- *D^{lle} Angélique Christine MONCHABLON, fille majeure, demeurant à Paris rue de l'Arbalète, paroisse St Médard,*
- *D^{lle} Anne Catherine MONCHABLON, fille majeure, demeurant à Paris rue du Temple, paroisse St Nicolas des Champs,*
- *Sr Germain MONCHABLON, joaillier rue du Petit Bourdon, paroisse St Germain l'Auxerrois,*
- *Sr Claude Edme MONCHABLON, bourgeois de Paris, y demeurant collège des [Ch...], paroisse St Étienne du Mont,*
- *Sr Jérôme Hilaire MONCHABLON, professeur de quatrième au collège de Châlons en Champagne, représenté par Me GROU, maître ès arts à Paris, [...],*
- *& enfin Me Philippe Louis DEL, chirurgien major des hôpitaux de la ville de Châlons en Champagne, y demeurant ordinairement, étant de présent à Paris, logé rue de l'Estrapade, paroisse St Benoît, au nom & comme père & tuteur de D^{lle} Madeleine Sophie DEL, mineure, sa fille & de défunte D^{lle} Marie Catherine MONCHABLON, sa mère, nommé & élu à cette qualité par sentence homologative de l'avis des parents & amis de la dite D^{lle} rendue par le juge bailli de Châlons, comté pairie de France, le 1^{er} février 1790, & dont une expédition [...] représentée par le dit Sr DEL lui a été à l'instant rendue.*

Les dits Sr Augustin Joseph François MONCHABLON, Angélique Christine MONCHABLON, Anne Catherine MONCHABLON, Germain MONCHABLON, Edme MONCHABLON, Jérôme Hilaire MONCHABLON, frères & sœurs germains, habiles à se dire & porter héritiers, chacun pour un septième, du dit défunt Me MONCHABLON, leur père ; la dite Angélique Christine MONCHABLON, encore légataire du dit Sr son père suivant le dit testament ; & la dite D^{lle} DEL, habile à se dire & porter héritière pour le dernier septième, du dit défunt Me MONCHABLON, son aïeul maternel, par représentation de la D^{lle} sa mère, qui était fille du défunt & sœur des susnommés, & encore [...] de la dite succession.

A la conservation des droits des parties [...] dépendant d'une maison sise à Paris rue de l'Arbalète, appartenant à la succession, & où le dit Me MONCHABLON est décédé le 29 janvier dernier [...]

¹ Me ÉTIENNE : MC/ET/XLIX/885

Edme HUET & Marie Élisabeth SURUGUE

Contrat de mariage entre Edme HUET & Françoise Angélique DANDE le 11 juin 1744 ¹

Furent présents Me Edme HUET, ayant traité d'une charge de procureur au parlement, laquelle il poursuit actuellement sa réception, majeur, fils de défunts Sr Edme HUET, marchand mercier à Paris, & de D^{lle} Marie Charlotte QUESNEL, sa femme, ses père & mère, demeurant à Paris, rue de la Parcheminerie, paroisse St Séverin, pour luy & en son nom, d'une part ;

& Mr Jean DANDE, procureur au parlement, demeurant à Paris, rue [...], paroisse St Séverin, stipulant pour damoiselle Françoise Angélique DANDE, sa fille majeure, & de défunte D^{lle} Marie Françoise DUVERGER, sa première épouse ; la dite D^{lle} DANDE demeurant avec le dit Sr son père, à ce présente & de son consentement, pour elle & en son nom, d'autre part ; ²

Lesquelles parties, pour raison de mariage proposé entre le dit S^r HUET & D^{lle} DANDE, qui sera incessamment célébré en face d'Église, ont fait & arrêté entre elles les traités de mariage, dont douaire & conventions qui suivent, en la présence de leurs parents & amis cy après nommés, savoir de la part du futur époux :

- *Sr Jacques Claude LIEDOT, marchand mercier à Paris, & Edmée HUET, son épouse, sœur,*
- *Catherine HUET, fille majeure, sœur,*
- *Me Jean QUESNEL, prêtre curé de Vigny, oncle maternel,*
- *Léonard QUESNEL, marchand bonnetier, cousin issu de germains maternel,*
- *Charles François LEBRUN, architecte expert, cousin issu de germains maternel,*
- *Gabriel Étienne AUBRY des LOMBARDS, conseiller du Roy, trésorier général de l'argenterie de la chambre de sa majesté, & D^{lle} Marie Magdeleine FIQUET, sa femme, cousine issue de germains, ³*
- *Marguerite Françoise LETELLIER, épouse de M. [Jean] LEBRUN, commissaire à la voirie, cousine maternelle,*
- *D^{lle} Marie HUET, veuve de René MORLAY, marchand fripier, tante paternelle,*
- *& autres parents & amis soussignés au présent contrat ;*

& de la part de la future épouse :

- *Marie Angélique DANDE, fille, sœur,*
- *Jean Baptiste DANDE, avocat au Parlement, son frère, ⁴*
- *Louis Médard DANDE, marchand orfèvre, cousin issu de germains paternel,*
- *Marie Jeanne GALLIER, épouse de Louis DUVERGER, bourgeois de Paris, tante maternelle,*

¹ Me MOUETTE : MC/ET/LXXVI/299

² Cf. l'acte de tutition DANDE du 23 avril 1721 :

L'an 1721 le 23 avril, par devant nous Hiérôme DARGOUGES sont comparus les parents & amis de D^{lle} Françoise Angélique, âgée de 5 à 6 ans, & de Jean Henry DANDE, âgé de 15 mois, enfants de Me Jean DANDE, procureur au parlement, & de défunte damoiselle Marie Françoise DUVERGER, son épouse, [...]

³ Marie Geneviève (plutôt que Magdeleine) FICQUET est la fille de Jean Antoine & Élisabeth VOULLEAU.

⁴ Prénomme Jean Henry ou Henry Jean dans les autres actes.

- *Marie Anne BUDET & Marie Élisabeth BUDET, filles majeures, cousines germaines maternelles,*
- *Marie Françoise BUDET, fille majeure, cousine germaine maternelle,*
- *Jean Baptiste BUDET, chanoine régulier de St Victor, cousin maternel,*
- *Jean LEVÉE, procureur au Parlement, [...]*
- *& autres soussignés au présent contrat ;*

**Inventaire après décès de Françoise Angélique DANDE, femme HUET,
du 23 mars 1768¹**

L'an 1768, le mercredi 23 mars, 2 heures de relevée :

A la requête de Me Edme HUET, procureur au parlement, demeurant à Paris, rue de la Vacherie, paroisse St Étienne du Mont, tant en son nom à cause de la communauté de biens qui a été entre lui et défunte D^e Françoise Angélique DANDE, son épouse, que comme son donataire mutuel suivant l'acte passé devant FELIZE, l'un des notaires soussignés qui en a minute, et son confrère, le 20 mars 1756, insinué à Paris par THIERRY le 24 du même mois de mars ;

Et à la requête de Me Jean Henry DANDE, avocat en parlement, conseiller du Roy, substitut de monsieur le procureur général du grand Conseil, représenté par Me Jean Charles CORMIER, procureur au Châtelet, demeurant à Paris, rue du Plâtre, paroisse St Séverin, à ce présent, au nom et comme fondé de la procuration que le dit Sr DANDE lui a passée à l'effet des présentes devant Me de LA FRENAYE qui en a minute et son confrère, notaires à Paris, le 17 mars présent mois, l'expédition de laquelle procuration représentée par le dit Me CORMIER lui a été à l'instant rendue ;

En la présence de Me Jean Achille BELLANGER, avocat en parlement, conseiller du Roy, l'un des substituts de monsieur le procureur de sa majesté au Châtelet de Paris, y demeurant rue des Marmousets, paroisse Ste Marine en la cité, appelé au présent inventaire pour l'absence de D^e Marie Angélique DANDE, épouse de sieur Sébastien PAJOT, ancien valet de chambre de madame la Dauphine, tous deux résidant hors de cette ville ;

Le dit Sr DANDE habile à se dire et porter seul et unique héritier quant aux propres maternels, et pour moitié quant aux meubles et acquêts et propres paternels de la dite feu D^e HUET, sa sœur germaine ;

Et la dite D^e PAJOT, habile à se dire et porter héritière pour l'autre moitié quant aux meubles et acquêts et propres paternels de la dite feu D^e HUET, sa sœur consanguine ;

[...] une maison sise dans cette ville, susdite rue de la Vacherie, appartenant à l'Hôtel Dieu de cette ville et dont les dits S. et D^e HUET étaient principaux locataires, et dans laquelle la dite D^e HUET est décédée le 9 mars présent mois [...]

¹ Me FELIZE : MC/ET/CXXII/742

Suivent les papiers

Premièrement deux pièces attachées ensemble, dont la première est l'expédition en papier du contrat de mariage du dit Me HUET avec la dite défunte D^{lle} Françoise Angélique DANDE, son épouse, passé devant Me MOUETTE et son confrère, notaires à Paris, le 11 juin 1744 [...]

Et la 2^{ème} et dernière est l'expédition en parchemin du don mutuel [...]..... 1

Item l'expédition d'un contrat passé par devant Me MOUETTE et son confrère, notaire à Paris, le 22 juin 1743, contenant vente par Me Dominique SIMONET, avocat au parlement, comme fondé de procuration spéciale [...] habile à se dire et porter seule héritière de feu Me Louis SABLON, procureur au parlement, son oncle maternel, au dit Me HUET de l'office de procureur au parlement dont le dit Me SABLON était décédé pourvu, ensemble de toutes pratiques du dit Me SABLON et de ses prédécesseurs avec les bureau, tablette et banc étant dans l'étude des clercs, à la charge par le dit Me HUET [...] 2

Item 11 pièces attachées ensemble, dont la 10^{ème} est les provisions obtenues en la grande Chancellerie par le dit Me HUET du dit office de procureur au parlement le 12 juin 1744 [...] 3

Item 5 pièces attachées ensemble, dont la première est l'expédition de l'inventaire fait après le décès du dit Me Jean DANDE en sa maison sise à Malesherbes par SAULNIER notaire et [PAL] tabellion des bailliage, châtellenie pairie de Soisy Malesherbes ¹et dépendance, le 12 juin 1756, des meubles et effets [...] 6

¹ Ancienne paroisse de Soisy Malesherbes dans le Loiret.

**Contrat de mariage entre Edme HUET & Marie Élisabeth SURUGUE
le 25 mai 1769 ¹**

Par devant les conseillers du Roy, notaires au Châtelet de Paris soussignés, furent présents Me Edme HUET, procureur au Parlement, demeurant à Paris, rue de la Vacherie, paroisse St Étienne du Mont, veuf sans enfant de D^{lle} Françoise Angélique DANDE, pour lui et en son nom d'une part ;

Et D^{lle} Marie Élisabeth SURUGUE, fille majeure du défunt Pierre Toussaint SURUGUE, bourgeois de Paris, et de D^{lle} Marie Madeleine HANOQUE, son épouse, décédée sa veuve, ses père et mère, demeurant en cette ville, cloître et paroisse St Benoît, pour elle et en son nom, d'autre part ;

Lesquelles parties ont fait entre elles les traité, accord et conventions de mariage qui suivent, en présence de leurs parents et amis ci après nommés, savoir :

De la part du dit Sr futur époux :

- *de Sr Étienne Joseph MONCHABLON, maître ès arts et de pension en l'université, et D^{lle} Catherine HUET, son épouse, beau-frère et sœur ;*
- *Me Augustin Joseph François MONCHABLON, avocat au Parlement, neveu ;*
- *D^{lle} Angélique Christine MONCHABLON, fille, nièce ;*
- *M. Jean LEBRUN, conseiller du Roy, commissaire général de la voyrie, et D^{lle} Marguerite Françoise LETELLIER, son épouse, cousin & cousine à cause du dit Sr LEBRUN du côté maternel ;*
- *M. Jacques Louis DEVAL DE SERONVILLE, ancien avocat au Parlement, et D^{lle} Marie Élisabeth BUDET, son épouse, alliés,*
- *Haut & puissant seigneur Mr Jacques Bertrand de SCEPEAUX, marquis de Beaupreau, baron de Candé, lieutenant général des armées du Roy et des provinces d'Anjou [...] ²*
- *Mr Jean DUGUÉ, conseiller du Roy en ses Conseils, [...] au bureau des finances à Paris, ancien premier avocat du Roy ordinaire en sa Chambre du domaine ;*
- *Sr Ulrich Daniel KOLLY de LAMAIRIE, bourgeois de Paris, [...]*
- *Me Denis Nicolas DELPECH, ancien avocat au Parlement, [...]*
- *Me Jean Pierre BAILLEUX, avocat au Parlement, [...]*

Et de la part de la dite D^{lle} future épouse :

- *de Sr André Louis SURUGUE, bourgeois de Paris, frère ;*
- *Pierre Étienne SURUGUE, sculpteur de l'académie de St Luc, oncle du côté paternel, D^{lle} Élisabeth MEUNIER, son épouse ;*
- *D^{lle} Élisabeth Thérèse SURUGUE et D^{lle} Thérèse Élisabeth SURUGUE, filles majeures, cousines germaines du côté paternel ;*
- *Pierre Louis SURUGUE, académicien de l'académie royale de peinture, conseiller du Roy, contrôleur général des rentes de l'hôtel de ville, cousin germain du même côté ;*
- *D^{lle} Élisabeth Anne, Marie et Denise Charlotte SURUGUE, filles, cousines ;*
- *D^{lle} Anne Madeleine Louise BARDON de VALLICIEUX et D^{lle} Marie Louise BARDON de VALLICIEUX, toutes deux filles majeures ;*
- *Sr Claude FINOT, bourgeois de Paris, et D^{lle} Marie Jeanne RAINER, son épouse ;*

¹ Me FELIZE : MC/ET/CXXII/747

² Cf. un acte de constitution du 30 juin 1751.

Avis HUET du 1^{er} février 1781

L'an 1781 le 1^{er} février, par devant nous Denis François ANGRAN DALLERAY, chevalier & lieutenant civil au Châtelet, sont comparus les parents & amis de Edme Étienne HUET, fils mineur de Me Edme HUET, procureur en la Cour, tiers référendaire ¹, & de D^{lle} Marie Élisabeth SURUGUE, sa veuve, savoir :

- *la dite D^{lle} veuve HUET,*
- *Sr Jacques Claude LIEDOT, marchand mercier à Paris, oncle paternel du dit mineur à cause de la D^{lle} [Edmée Jeanne] HUET, son épouse,*
- *Me Claude ROSSIGNOL de LA RONDE, procureur au parlement, ami,*
- *Sr Étienne Joseph MONCHABLON, maître ès arts & de pension, oncle paternel à cause aussi de la D^{lle} [Catherine] HUET, son épouse,*
- *Sr Nicolas Charles LANGLIER, maître ès arts, cousin germain paternel à cause aussi de son épouse, ²*
- *Sr Pierre SURUGUE, sculpteur à Paris, cousin issu de germain maternel,*
- *Sr Thomas CHARITÉ, avocat en parlement, cousin issu de germain maternel, ³*
- *Sr Louis SURUGUE des FOSSÉS, capitaine d'invalides, cousin issu de germain maternel,*
- *Sr Jean Baptiste Barthélemy CELLIER, marchand tanneur,*
- *Sr Jean Vincent HUGUET, marchand orfèvre,*
ces deux derniers amis,

tous comparant par Me Antoine Jean Gaspard LE MASSON, procureur au Châtelet de Paris, fondé de leur procuration spéciale annexée à ces présentes ; lequel, après serment fait au cas requis, nous a dit pour ses constituants qu'ils sont unanimement d'avis que la dite D^{lle} HUET, qui à son égard s'en rapporte à justice, soit élue & nommée tutrice aux personnes & biens du dit Sr son fils mineur, & en cette qualité autorisée tant à l'administration générale de ses biens qu'à vendre au plus tôt & aux prix & conditions les plus avantageuses pour la succession du dit sieur HUET l'état & office de procureur au parlement dont le dit Sr HUET est décédé pourvu, ainsi que la pratique qui en dépend ; sans toutefois que la dite vente, attendu la nécessité pressante de la consommer pour le plus grand intérêt de la dite succession, puisse être regardée [...] ;

comme aussi que le dit Sr LIEDOT, oncle paternel du dit mineur, lequel à son égard s'en rapporte à justice, soit nommé subrogé tuteur & tuteur ad hoc du dit mineur HUET pour l'assister tant à l'inventaire à faire des biens de la communauté d'entre les dits Sr & dame HUET que dans tout autre acte où l'intérêt du dit mineur serait opposé à celui de la dite dame, sa mère, [...]

¹ On appelle parmi les procureurs *tiers référendaire*, celui qui est appelé en tiers pour la taxe des dépens.

² Marie Simone LIEDOT, fille de Jacques Claude & Edmée Jeanne HUET.

³ Cousin germain à cause d'Opportune Mélanie LIEDOT, son épouse.

**Inventaire après décès d'Edme HUET
du 8 février et 13 mars 1781 ¹**

L'an 1781, le jeudi 8^{ème} jour de février, 8 heures du matin, à la requête de D^{lle} Marie Élisabeth SURUGUE, veuve de Me Edme HUET, procureur au Parlement de Paris, y demeurant rue de la Calandre, paroisse St Germain le Vieil, héritière en son nom à cause de la communauté de biens qui a existé entre elle et son dit défunt mari, qu'elle se réserve d'accepter ou d'y renoncer ainsi qu'elle avisera par la suite, et encore comme tutrice de Edme Étienne HUET, son fils mineur et du dit feu Sr HUET son mari, nommée à la dite qualité par la sentence ci après datée ;

Et en la présence de Jacques Claude LIEDOT, marchand mercier [...], au nom et [comme] subrogé tuteur au dit mineur, nommé à la dite qualité, ainsi que la dite D^{lle} HUET à celle de tutrice, par sentence [...] de l'avis des parents et amis du dit mineur rendue par M. le lieutenant civil du Châtelet de Paris le premier du présent mois, signée et scellée par [...], lesquelles charges ils ont accepté par acte du 3 du dit mois, [...] de la dite sentence demeure au registre de M. MORISSET, greffier ;

Le dit Edme Étienne HUET habile à se dire et porter seul & unique héritier du dit feu Sr Edme HUET son père ;

[...] une maison sise en cette ville, rue de la Calandre, appartenant [...], dans laquelle le dit S. HUET est décédé le 28 janvier dernier [...]

¹ Me Thomas GAILLARD : MC/ET/CXXII/828

Suivent les papiers

Premièrement deux pièces :

La première est l'expédition du procès verbal d'apposition des scellés après le décès de D^{lle} Françoise Angélique DANDE, épouse du dit feu Me HUET par Me FORMET commissaire en date du 9 mars 1768

Et la seconde est l'expédition de l'inventaire fait après le décès de la dite D^{lle} HUET par Me FELIZE, prédécesseur du dit Me GAILLARD, notaire, le 23 mars 1768

A la requête du dit feu Me HUET tant en son nom, à cause de la communauté de biens qui avait été entre lui et la dite D^{lle} son épouse, que comme son donataire mutuel suivant l'acte passé devant le dit Me FELIZE

Et à la requête de Me Henri Jean DANDE, avocat en Parlement, substitut de M. le procureur général du Grand Conseil ¹, représenté par Me Jean Charles CORMIER, procureur au Châtelet, [ce] fondé de sa procuration datée au dit inventaire

Et à la requête de Me Jean Baptiste BELLANGER, avocat en Parlement, conseiller du Roi, substitut de M. le procureur de sa majesté au Châtelet de Paris, appelé pour l'absence de dame Marie Angélique DANDE, épouse du Sr Sébastien PAJOT, ancien valet de chambre de Madame la Dauphine

Le dit Me DANDE habile à se dire & porter seul & unique héritier quant aux propres maternels, et pour moitié quant aux meubles & acquêts et propres paternels de la dite feu dame HUET, sa sœur germaine

Et la dite dame PAJOT, habile à se dire & porter héritière pour l'autre moitié quant aux meubles & acquêts et propres paternels de la dite feu dame HUET, sa sœur consanguine

Les dites deux expéditions ont été inventoriées l'une et l'autre 1

Item l'expédition en parchemin du contrat de mariage du dit feu Me HUET avec la dite D^{lle} SURUGUE, actuellement sa veuve, [devant] FELIZE, qui en a gardé la minute, et son confrère, notaires à Paris, le 25 mai 1769, par lequel il a été stipulé communauté de biens entre les futurs époux suivant la coutume de Paris sans être tenu des dettes l'un de l'autre antérieures au mariage.

Les biens du futur ont été consistés à son état et office de procureur au Parlement, pratique & recouvrement en dépendant,

Et en 4 000 livres de meubles & effets ;

Sur lesquels biens il a déclaré devoir la part & portion revenant à Me Sébastien PAJOT et D^{lle} Marie Angélique DANDE, son épouse, dénommé [...] à cause d'elle dans la succession de la dite défunte D^{lle} HUET,

Et 3 000 livres, dont 2 000 livres et constitution de rente aux héritiers de la veuve RACHAIX, et 1 000 livres pour un billet au Sr DANDE, son beau-frère ;

Et ceux de la dite D^{lle} future épouse ont été consistés aux droits qui lui revenaient & appartenaient des successions de ses père et mère et dont elle était héritière pour un tiers, desquelles successions le partage [...] encore fait ;

Plus en une somme de 1 200 livres de meubles & effets ;

Des biens des dits futurs époux, il en est entré 4 000 livres de chaque côté en communauté, et le surplus a été stipulé propre ;

Le futur époux a doué la future épouse de 300 livres de rente viagère de douaire préfix ;

Le préciput a été stipulé en faveur du survivant à la somme de 1 500 livres ;

Il a été en outre convenu que si la dite D^{lle} future épouse survivait au dit futur époux, elle reprendrait [...] de préciput ses habits, linge, hardes, bagues et bijoux à son usage à quelque somme que le tout puisse se monter ;

¹ Lettre de provision du 18 février 1747.

Le remploi des propres aliénés et la faculté de renoncer à la communauté pour les enfants du dit mariage et la dite future épouse ont été stipulés [à l'ordinaire] ;

Les futurs époux se sont fait don [...] en usufruit, pourvu qu'il n'y ait pas d'enfant du dit mariage ;

Les autres clauses sont [...] ;

La dite expédition a été inventoriée..... 2

Item 11 pièces :

La première est la grosse d'un titre nominal numéroté 129091 passé devant Me GUERET, qui en a la minute, et son confrère, notaires à Paris, le 2 septembre 1766 en vertu de l'édit de décembre 1764 au profit de Marie Madeleine HANOQUE, femme séparée de biens de Pierre Toussaint SURUGUE, de 21 livres 5 sols de rente, à quoi ont été réduites 34 livres de rente [...] constituée sur les aydes et gabelles constituée au profit de Me Antoine HANOQUE, conseiller du Roi, contrôleur des rentes, par contrat passé devant Me LE CHANTEUR, notaire à Paris, le 22 février 1714 [...]

Les dites pièces ont été cotées & paraphées 5

Item 18 pièces :

La première est l'expédition d'un acte passé devant Me RENDU, notaire, le 15 septembre 1769 contenant partage des biens de la dite dame Marie Madeleine HANOQUE, veuve de Pierre Toussaint SURUGUE, entre Louis François Toussaint SURUGUE, bourgeois de Paris, André Louis SURUGUE, aussi bourgeois de Paris, et le dit feu Me HUET et la dite dame Marie Élisabeth SURUGUE, son épouse, [...] tous trois héritiers, chacun pour un tiers, de la dite défunte dame SURUGUE, leur mère, et ses légataires universels, par lequel partage il est échu à la dite dame HUET : [...]

Lesquelles pièces ont été cotées & paraphées..... 6

Item une reconnaissance signée du Sr ROLIN [commissaire...] du Mont de Piété du 15 octobre dernier suivant laquelle il a prêté d'avance la somme de 246 livres sur une montre d'or et cachet d'agate monté en or, 2 couverts et 6 cuillères à café d'argent à filet et coquille, une bague [...]..... 9

Item 6 pièces [...] inventaire fait après le décès de la D^{lle} Louise HUET et autres relatives à sa succession, qui ne pourront servir que de renseignements, ont été cotées & paraphées & inventoriées..... 10

**Renonciation de Marie Élisabeth SURUGUE à la succession d'Edme HUET
du 22 mars 1781 ¹**

Aujourd'hui est comparue devant les conseillers du Roi, notaires au Châtelet de Paris, D^{lle} Marie Élisabeth SURUGUE, veuve de Edme HUET, procureur au Parlement de Paris, y demeurant rue de la Calandre, paroisse St Germain le Vieil ;

Laquelle, après avoir pris communication de l'inventaire fait après le décès de son dit mari par le dit GAILLARD, notaire, fait le 8 février dernier, ensemble des forces et charges de la communauté qui a existé entre elle et le dit défunt Me HUET, déclare par les présentes qu'elle y renonce purement et simplement comme lui étant plus onéreuse que profitable, faisant la présente renonciation pour s'en tenir à ses reprises et conventions matrimoniales résultant de son contrat de mariage passé devant Me FELIZE, qui en a gardé la minute, & son confrère, notaires à Paris, le 25 mai 1769 ; jurant et affirmant la dite dame comparante n'avoir pris ni appréhendé aucune chose dépendant de la communauté et de ne s'être immiscée dans les affaires d'icelle directement ni indirectement.

Et pour faire insinuer ces présentes où besoin sera, il est donné pouvoir au porteur.

Dont acte [...] fait et passé à Paris en l'étude l'an 1781 le 22 mars [...]

¹ Me Thomas GAILLARD : MC/ET/CXXII/828

**Clôture de l'inventaire après décès d'Edme HUET
du 23 mars 1781 ¹**

Du 23 du dit [mois] est comparu dame Marie Élisabeth SURRUGE, veuve de Edme HUET, procureur au parlement, laquelle a affirmé sincère et véritable l'inventaire fait à sa requête par Me GAILLARD et son confrère, notaires à Paris, les 8 février dernier et 13 mars du présent, tant en son nom à cause de la communauté qui a subsisté entre elle et son défunt mary, qu'elle se réserve d'accepter ou renoncer, que comme tutrice d'Edme Étienne HUET, son fils mineur, seul et unique héritier de son défunt père ; présence de Jacques Claude LIEDOT, maître mercier, subrogé tuteur ; le dit inventaire tenu pour clos

¹ Registre de clôtures d'inventaires après décès fait au Châtelet de Paris de 1774 à 1785 : Y//5329

Contrat de mariage
entre Edme Étienne HUET & Caroline Françoise GIRARD BURI
le 13 pluviôse an 6¹

Par devant les notaires au département de la Seine résidant à Paris soussignés furent présents :

Edme Étienne HUET, majeur, fils de défunts Edme HUET et de Marie Élisabeth SURUGUE, son épouse, décédée sa veuve, demeurant à Paris, rue Mêlée n°35, division des Gravilliers, stipulant pour lui et en son nom,d'une part,

François GIRARD BURI et Louise Antoinette VARNIER, son épouse qu'il autorise à l'effet des présentes, demeurant à Paris, rue des Filles St Thomas n°94, division Le Pelletier, stipulant pour eux à cause de la constitution dotale à la citoyenne leur fille ci après nommée, et encore pour autoriser la dite citoyenne leur fille,..... d'autre part,

Et Caroline Françoise GIRARD BURI, mineure, filles des dits citoyen et citoyenne GIRARD BURI ci-dessus nommés et demeurant avec eux, procédant en son nom et sous l'autorisation de ses dits père et mère, encore..... d'autre part

Lesquels, dans la vue du mariage projeté entre le dit Edme Étienne HUET et la dite Caroline Françoise GIRARD BURI, et dont la proclamation sera faite incessamment dans la forme prescrite par les lois, en ont fait et arrêté les conditions civiles ainsi qu'il suit,

En présence de leurs parents et amis ci après nommés, savoir :

Du côté du futur :

- *Augustin Joseph François MONCHABLON, cousin,²*

Et du côté de la future :

- *Charles VARNIER de la GIRONDE et Geneviève GRAYELL, son épouse, elle grand-tante maternelle,³*
- *Pierre Louis COLIN et Françoise Geneviève VARNIER, son épouse, tante maternelle,*
- *Marie Anne GIRARD, tante paternelle,*
- *Antoine François Désiré GIRARD BURY, frère,*
- *Geneviève Victorine GIRARD BURY, sœur,*
- *Claude Alexandre ISABEAU, représentant du peuple, cousin paternel,⁴*
- *Charles Antoine Jean VARNIER de la GIRONDE, cousin maternel,*
- *Geneviève Louise Marie Françoise VARNIER de la GIRONDE, cousine maternelle,*
- *Marie Françoise Victoire Vincent de Paul VARNIER de la GIRONDE, cousine maternelle*
- *Louise Henriette Marie Joséphine CAILLOU, cousine maternelle,⁵*
- *Louis Augustin d'HALLOT et Antoinette Geneviève COLIN, son épouse, elle cousine germaine maternelle,*
- *[...]*

¹ Contrat devant Me TRUTAT le 1^{er} février 1798 : MC/ET/LVIII/599

² Cousin germain du côté paternel, fils d'Étienne Joseph MONCHABLON et de Catherine HUET.

³ Plutôt une tante à la mode de Bretagne de Louise Antoinette VARNIER.

⁴ Claude Alexandre YSABEAU (1754-1831), originaire de Gien (Loiret), est apparenté à Marie Anne YSABEAU, la grand-mère paternelle de Caroline GIRARD : député d'Indre-et-Loire à la Convention, membre du Comité de sûreté générale, il vota la mort de Louis XVI.

⁵ Née en 1766 à St-Denis, c'est la petite-fille de Louis CAILLOU x Catherine PANON, donc l'arrière-petite-fille de Françoise CHASTELAIN.

Contrat de mariage
entre Adolphe François HUET & Louise Gabrielle DOMINÉ
le 5 avril 1826 ¹

Par devant Me VINGTAIN et son collègue, notaires à Paris soussignés, ont comparu :

M. Adolphe François HUET, avocat à la cour royale de Paris, demeurant à Paris rue du Sentier n°22, majeur, fils de M. Edme Étienne HUET, avocat aux conseils du Roi et à la cour de cassation, chevalier de la légion d'honneur, et de Mme Caroline Françoise GIRARD BURY, sa veuve, stipulant pour lui et en son nom, _____ d'une part ;

M^{me} veuve HUET, demeurant à Paris rue du Sentier n°22, stipulant pour assister Monsieur son fils et à cause de la dot qu'elle va lui constituer, _____ d'une 2^{ème} part

M^{elle} Louise Gabrielle DOMINÉ, demeurant de droit chez M. son tuteur ci après nommé et de fait chez M. et M^{me} AUDENET père et mère, rue du faubourg Poissonnière n°19, mineure, fille de M. Jean Baptiste DOMINÉ, maître de forges, et de M^{me} Jeanne Gabrielle WATRIPON, son épouse, tous deux décédés, stipulant pour elle et en son nom sous l'assistance et l'autorisation de son tuteur _____ d'une 3^{ème} part

M. Henry Michel PAULMIER, maire adjoint du 1^{er} arrondissement de Paris, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, demeurant à Paris, rue Neuve des Petits Champs n°70, tuteur de Melle DOMINÉ, nommé à cette qualité par le testament de M. DOMINÉ père reçu par Me VINGTAIN, qui en a minute, et Me GRENIER, notaire à Paris, en présence de deux témoins le 5 novembre 1822 [...] ² stipulant pour assister et autoriser Melle DOMINÉ, _____ d'une 4^{ème} part

Lesquels, dans la vue du mariage projeté entre M. HUET et M^{elle} DOMINÉ en ont arrêté les clauses et conditions civiles de la manière et ainsi qu'il suit en présence de leurs parents et amis ci après nommés, savoir :

Du côté du futur :

- *M^{me} Élisabeth HUET & M. Baudouin Henry DUFRESNE, son mari, sœur et beau-frère,*
- *M^{elle} Claire Edmée HUET, sœur, ³*

Du côté de la future :

- *M. Jean Nicolas DOMINÉ, frère,*
- *M. Pierre Paul Joachim WATRIPON, oncle,*
- *M. Paul PAULMIER et Mme Aimée PAYEN, son épouse, cousin et cousine,*
- *M. Henri PAULMIER, cousin,*
- *M^{me} Élisabeth Adélaïde DOMINÉ et M. Adolphe Jean AUDENET, sœur et beau-frère,*
- *M. Nicolas Jean Baptiste GODEFERT, ami, ⁴*
- *M. Louis Marie LÉGÉ et Mme Jeanne Françoise DELCOUR, sa femme, amis,*

Amis des futurs :

- *M. Jean AUDENET & Mme Marie Denise HAUTOT, son épouse, ⁵*
- *M. Alexandre Jean DELAHAYE & Mme Laure AUDENET, son épouse ⁶*

¹ Me Alphonse VINGTAIN : MC/ET/V/1047

² Henri Michel PAULMIER est veuf d'Adélaïde WATRIPON, tante à la mode de Bretagne de l'épouse.

³ Baudouin DUFRESNE est le frère d'Augustine, épouse du peintre néoclassique Antoine Jean GROS.

⁴ Beau-père de Jeanne Gabrielle DOMINÉ.

⁵ Beaux-parents d'Élisabeth Adélaïde DOMINÉ.

⁶ Laure AUDENET est la fille de Jean & la sœur d'Adolphe Jean.

Parentèle HUET (3)

Contrat de mariage entre François GIRARD & Louise Antoinette VARNIER le 5 février 1779 ¹

Par devant les conseillers du Roy, notaires au Châtelet de Paris soussignés, furent présents S. Jean GIRARD, marchand joaillier à Petivier ², y demeurant ordinairement, étant de présent à Paris logé chez le S. GIRARD, son fils ci après nommé, rue des Fossés et paroisse St Germain l'Auxerrois,

Stipulant pour M. François GIRARD, son fils, majeur, avocat au Parlement, demeurant à Paris, rue des Fossés et paroisse St Germain l'Auxerrois, à ce présent, agissant pour lui et en son nom personnel, d'une part ;

Sieur Antoine VARNIER, ancien garde magasin général et caissier pour la compagnie des Indes à l'isle de Bourbon, agissant en son nom et pour D^{lle} Louise Antoinette VARNIER, sa fille et de dame Marguerite Louise PRADEAU, décédée son épouse, demeurant le dit S. VARNIER et la dite D^{lle} sa fille rue Montmartre, paroisse St Eustache, la dite D^{lle} VARNIER mineure, à ce présente, stipulant en son nom personnel, d'autre part ;

Lesquelles parties, en vue du mariage proposé entre le dit S. GIRARD fils et la dite D^{lle} VARNIER, dont la célébration sera faite incessamment aussitôt que l'une des parties en requerra l'autre, ont arrêté les conventions civiles du dit mariage ainsi qu'il suit,

En la présence de leurs parents et amis ci après nommés, savoir du côté du futur époux :

- *S. René Robert GIRARD, négociant à Paris, frère,*
- *M. Pierre Nicolas PERRET, avocat en Parlement, conseiller du Roy, grenetier au grenier à sel et bailli de la ville et châtellenie de Petivier, allié,*
- *S. Pierre Louis Rémy PERRET, fils du susnommé,*
- *M. Dagobert Étienne YSABEAU, écuyer, greffier de la Grand Chambre du Parlement de Paris, cousin, ³*
- *M. François BREANT de LA NEUVILLE, conseiller du Roy, agent de change Banque et finance de Paris, ami,*
- *M. George Étienne de COURBEVILLE, avocat au Parlement, ami,*
- *Dame Marie Élisabeth Claude ALADANE, épouse de S. Jean Baptiste Louis LABÉ de MORAMBERT, intéressé dans les affaires du Roy, ami, ⁴*
- *Jean François ALADANE, caissier des fermes du Roy, ami,*
- *M. François Charles LABÉ de VOUILLE, écuyer, capitaine au régiment de la Couronne, ami,*
- *[...]*

Et du côté de la dite D^{lle} future épouse :

¹ Me MICHELIN : MC/ET/CIX/745

² Pethiviers (carte de Cassini), aujourd'hui Pithiviers dans le Loiret.

³ Dagobert Étienne YSABEAU de VILLIERS est un cousin du côté maternel : François GIRARD est le fils de Jean x Marie Anne YSABEAU, mariés en 1741 à Pithiviers.

⁴ Autre forme du patronyme : LABBET de MORAMBERT

- *D^{lle} Françoise Geneviève VARNIER, sœur,*
- *S. Hyacinthe Auguste Marie VARNIER, étudiant en droit, frère,*
- *S. Charles VARNIER de la GIRONDE, conseiller du Roy, contrôleur des rentes de l'Hôtel de ville, ancien administrateur de la compagnie des Indes à l'isle de Bourbon, et dame Geneviève GRAYELL, son épouse, oncle et tante, ¹*
- *D^{lle} Geneviève Marie Louise Françoise VARNIER de la GIRONDE, cousine germaine,*
- *M. Jacques Joseph [de] BESSÉ, procureur au Parlement ², cousin issu de germains à cause de son épouse, [D^{lle} Marie Charlotte ROLLOT],*
- *M. Jean François BELLIER de BEAULIEU, écuyer, ami, et dame Anne Françoise BEAUBIGNY, son épouse,*
- *M. Charles Louis de [SICRE], lieutenant de dragons, cousin germain, ³*
- *S. Jacques Nicolas JACQUET, négociant, cousin issu de germains, et D^{lle} Henriette Julie ROLLOT, épouse du S. JACQUET, cousine,*
- *D^{lle} Anne Catherine ROLLOT, aussi cousine,*
- *D^{lle} Marie Élisabeth ROLLOT, épouse de M. FOISY, procureur au Grand Conseil, cousine issue de germains, ⁴*
- *[...]*

¹ Geneviève GRAYELL, fille de John x Anne PANON, petite-fille de Françoise CHASTELAIN, est une cousine germaine de Marguerite Louise PRADEAU, donc une tante à la mode de Bretagne de Louise Antoinette.

² Lettre de provision du 21 décembre 1754.

³ Charles Louis de SICRE (1752-1793) est le fils de Vincent SICRE x Geneviève PRADEAU.

⁴ Les demoiselles ROLLOT sont sans doute apparentées à Louise ROLLOT, grand-mère paternelle de Louise Antoinette VARNIER.

Contrat de mariage
entre Pierre Louis COLLIN & Françoise Geneviève VARNIER
le 13 août 1781 ¹

Furent présents Me Pierre Louis COLLIN, conseiller du Roi en son baillage, juge présidial au Châtelet de Melun, demeurant en la dite ville, étant de présent à Paris logé rue du faubourg St Denis, paroisse St Laurent, fils majeur de Me Pierre Paul COLLIN, conseiller du Roi, président du grenier à sel de la ville de Melun, et de feu dame Marie Madeleine MORIZE, stipulant pour lui et en son nom du consentement du dit Me COLLIN, son père, demeurant ordinairement à Melun, étant ce jour à Paris logé même rue & paroisse, d'une part ;

Sieur Nicolas COLLIN, négociant demeurant à Paris, rue des Cinq Diamants, paroisse St Jacques de la Boucherie, stipulant en son nom à cause de la donation ci après, encore d'une part ;

Sieur Antoine VARNIER, ancien garde magasin général et caissier de la Compagnie des Indes à l'île Bourbon, demeurant à Paris rue Montmartre, paroisse St Eustache, stipulant tant en son nom à cause de la dot par lui ci après constituée que pour D^{lle} Françoise Geneviève VARNIER, sa fille mineure et de feu dame Marguerite Louise PRADEAU, son épouse, la dite D^{lle} VARNIER demeurant avec le dit S. son père, à ce présente et de son consentement, stipulant elle-même pour elle en son nom, d'autre part ;

Lesquels ont arrêté ainsi qu'il suit les conditions civiles du mariage projeté entre le dit Me Pierre Louis COLLIN et la dite D^{lle} Françoise Geneviève VARNIER, en présence savoir, du côté du futur :

- [...]

Et du côté de la future épouse :

- *M. Hyacinthe Auguste Marie VARNIER, frère,*
- *M. François GIRARD de BURY, procureur au Parlement, et D^{lle} Louise Antoinette VARNIER, son épouse, elle sœur,*
- *M. Charles VARNIER de LA GIRONDE, contrôleur des rentes, oncle paternel, et D^{lle} Geneviève GRAYE, son épouse,*
- *S. Charles VARNIER de LAGIRONDE, cousin germain paternel,*
- *D^{lle} Geneviève VARNIER de LA GIRONDE, cousine germaine paternelle,*
- *S. Charles Louis de SICRE, chevalier, officier de dragons, cousin germain maternel ²*

- [...]

¹ Me LE POT d'AUTEUIL : MC/ET/LIII/563

² Charles Louis de SICRE (1752-1793) est le fils de Vincent SICRE x Geneviève PRADEAU.

Contrat de mariage
entre Jean Baptiste DOMINÉ & Gabrielle Marie Jeanne WATRIPON
le 30 janvier 1791 ¹

Par devant les conseillers du Roy, notaires au Châtelet de Paris, soussignés,

Furent présents S. Jean Baptiste DOMINÉ, marchand mercier à Paris, y demeurant rue Aubry le Boucher, paroisse St Leu St Gilles, majeur, fils de Pierre DOMINÉ, marchand de clous à Levrézy (Ardennes) et de défunte dame Marie Nicole PONCELET, sa première femme, stipulant pour lui et en son nom et déclarant avoir le consentement du dit S. son père à l'effet du mariage cy après, d'une part,

Et S. Antoine WATRIPON, ancien marchand bonnetier et actuellement bourgeois, demeurant à Beauvais, étant de présent à Paris, logé chez le S. WATRIPON, son frère, ancien marchand demeurant à Paris, rue et paroisse St Jacques la Boucherie, tant en son nom personnel que comme procureur de dame Marguerite Toussine BONGY BELLANGER, son épouse, fondé de sa procuration spéciale entr'autres choses à l'effet des présentes, passée devant GOUCHET et son confrère, notaires royaux à Beauvais, le 11 janvier présent mois, dont le brevet original contrôlé et légalisé [...], et [en la dite] qualité le dit S. WATRIPON, tant à cause de la constitution de dot cy après que pour D^{lle} Marie Jeanne Gabrielle WATRIPON, sa fille et de la dite dame son épouse, majeure, demeurant à Paris chez le dit S. WATRIPON, son oncle, susdites rue et paroisse, à ce présente et stipulant elle-même et en son nom, d'autre part ;

Lesquels, avant que de passer à la célébration du mariage proposé et convenu entre le dit S. DOMINÉ et la dite D^{lle} WATRIPON, ont fait et arrêté ainsi qu'il suit les conditions du dit mariage en présence des personnes cy après nommées, savoir :

- *S. Nicolas PONCELET, S. Pierre VERHAEGHE ;*
- *S. Marie Nicolas WATRIPON, Jean Baptiste WATRIPON, Marguerite Toussine WATRIPON, Adélaïde Élisabeth WATRIPON ² ;*
- *M. Jean Baptiste COCHON, prêtre ;*
- *Joannes Vincent MIGEOT de BARAN ;*
- *Angélique Sophie [DAYER], veuve DUPRÉ ;*
- *Claude Pierre ROUSSEAU ;*
- *Marie Jeanne Julie LEGRAND ;*
- *Marie COCHON, veuve DERVILLE ;*
- *Madeleine Françoise PONCELET, femme VERHAEGHE ;*
- *Pierre Nicolas [PIHET], François PONCELET ;*
- *Françoise Catherine VENAY, femme WATRIPON ;*
- *Françoise Rosalie WATRIPON, femme [VERNIER] ;*
- *Marie Madeleine WATRIPON, femme BRIET ;*

[...]

¹ Me GARNIER : MC/ET/XXXVIII/720

² Marie Nicolas et Marguerite Toussine WATRIPON sont les frère et sœur de l'épouse ; Adélaïde Élisabeth est sa cousine germaine, la fille de Jean Baptiste.

**Inventaire après décès de Louise Antoinette VARNIER
du 19 mars 1824 ¹**

L'an 1824 le vendredi 19 mars heure de midi,

A la requête de M. François GIRARD de BURY, ancien avocat, demeurant à Belleville près Paris, rue St Laurent N°1,

Stipulant à cause de la communauté de biens qui a été entre lui & dame Louise Antoinette VARNIER, décédée son épouse, aux termes de leur contrat de mariage passé devant Me MICHELIN, notaire à Paris, qui en a gardé minute, et son collègue, le 5 février 1779 ;

A la requête de M. Antoine François GIRARD de BURY, architecte, demeurant à Paris, rue St Louis au Marais N°16 ;

A la requête de M. François Gabriel VIEL, propriétaire, demeurant à Belleville, montagne de Belleville N°78, au nom et comme mari et maître des actions mobilières et possessoires de dame Victoire Geneviève GIRARD de BURY, son épouse, avec laquelle il est commun en biens, ainsi qu'il le déclare ;

& à la requête de M. Edme Étienne HUET, avocat aux Conseils, demeurant à Paris, rue du Sentier N°22, au nom et comme mari et maître des actions mobilières et possessoires de dame Caroline Françoise GIRARD de BURY avec laquelle il est commun en biens aux termes de leur contrat de mariage passé devant Me TRUTAT, qui en a gardé minute, et son collègue, notaires à Paris, le 13 pluviôse an 6 (1^{er} février 1798) [...]

Les dits Sr Antoine François GIRARD de BURY & dames VIEL & HUET habiles à se dire et porter seuls héritiers, chacun pour un tiers, de la dite feuë dame Louise Antoinette VARNIER, épouse du dit Sr François GIRARD de BURY, leur mère [...]

[...]

¹ Me VERNOIS : MC/ET/III/1416

3° une pièce qui est l'expédition du contrat de mariage d'entre Me GIRARD de BURY père & la dame décédée son épouse passé devant Me MICHELIN, notaire à Paris, qui en a gardé minute, et son confrère, le 5 février 1779 [...]

Le futur époux a déclaré que ses biens consistaient :

- 1) dans la portion héréditaire dans la succession de la dame sa mère non encore liquidée ni partagée et dont le Sr Jean GIRARD, bijoutier à Petivier¹, père du futur, était en possession
- 2) dans la somme de 14 378 livres composée [...] 3° & de celle de 3 700 livres qui étaient entre les mains de M. GIRARD, frère aîné du futur époux, [...]

M. Antoine VARNIER, ancien garde magasin général & caissier pour la compagnie des Indes à l'île Bourbon, père de la future épouse, a constitué en dot à la dite D^{lle} sa fille la somme de 30 000 livres [...]

Le dit Sr VARNIER a déclaré encore qu'il mariait encore la dite D^{lle} sa fille avec les droits qui lui étaient échus de la succession de dame Hyacinthe CARRÉ, veuve du Sr PRADEAU, son aïeule maternelle décédée à l'île Bourbon ; lesquels droits n'étaient pas encore liquidés [...]

Laquelle pièce cotée, paraphée & inventoriée comme pièce unique sous la cote 3

4° l'original d'un écrit sous seing privé [...] le 12 octobre 1793, an 2 de la République, entre M. Hyacinthe Auguste Marie VARNIER, M. François GIRARD de BURY & D^{lle} Louise Antoinette VARNIER, son épouse, & M. Pierre Louis COLLIN & D^{lle} Françoise Geneviève VARNIER, son épouse ; & contenant partage de la succession de M. Antoine VARNIER, leur père & beau-père [...]

Laquelle pièce cotée, paraphée & inventoriée sous la cote 4

5° une pièce extrait d'un acte passé par devant Me ANTHEAUME, notaire à Paris, le 3 juin 1813 contenant liquidation et partage des biens de la succession de M. Hyacinthe Auguste Marie VARNIER, frère de feu dame GIRARD de BURY, dont elle était héritière pour moitié [...]

Laquelle pièce cotée, paraphée & inventoriée sous la cote 5

¹ Pethiviers (carte de Cassini), aujourd'hui Pithiviers dans le Loiret.

**Inventaire après décès de François GIRARD de BURY
du 5 avril 1849 ¹**

L'an 1849 le jeudi 5 avril, 11 heures du matin,

A la requête de :

- 1) *M. Alexis LE BON, greffier au tribunal de première instance de la Seine, demeurant à Paris, rue des Tournelles n°51, agissant comme exécuteur testamentaire de M. François GIRARD de BURY, en son vivant avocat, fonction qui lui a été déférée par M. GIRARD de BURY aux termes de son testament fait en la forme olographe au Petit Montrouge le 10 juillet 1846 et déposé pour minute à Me Marcel CHANDRU, notaire à Paris soussigné [...]*
- 2) *M^{lle} Constance Marie ANGOT, célibataire majeure rentière, demeurant au Petit Montrouge, avenue de la Santé n°31, maison n°10 du square, agissant comme légataire universelle de M. feu GIRARD de BURY aux termes du testament susénoncé [...]*
- 3) *M. Antoine François GIRARD de BURY, architecte demeurant à Belleville près Paris, rue de Paris n°42*
- 4) *Madame Caroline Françoise GIRARD de BURY, veuve de M. Edme Étienne HUET, avocat à la Cour de cassation, demeurant à Paris, rue de Rougemont n°11, la dite dame ici représentée par M. Adolphe François HUET, avocat, son fils, demeurant à Paris, rue Hauteville n°23, en vertu de la procuration [...]*
- 5) *Et M. François Gabriel VIEL, propriétaire, demeurant à Paris, rue de Choiseul n°27, agissant comme maître des droits, actions mobiliers et possessoires de Madame Victorine Geneviève GIRARD de BURY, son épouse demeurant avec lui, avec laquelle il est marié sous le régime de la communauté aux termes de son contrat de mariage reçu par Me LEVERT, notaire à Belleville, en présence de témoins le 17 août 1813, enregistré*

M. GIRARD de BURY et Mesdames HUET et VIEL, frère et sœurs germains issus du mariage de M. feu François GIRARD de BURY avec Madame Louise Antoinette VARNIER, décédée, et habiles en cette qualité à se dire et porter seuls héritiers, et chacun pour un tiers, de M. GIRARD de BURY, leur père susnommé

[...]

¹ Me CHANDRU : MC/ET/III/1564